

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 3, 2025

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met this day with videoconference at 3:30 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43 and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Clément Gignac (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Clément Gignac. I'm a senator from Quebec and chair of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy.

I would like to welcome the many people with us today, as well as all those watching us on CPAC or online at sencanada.ca.

Before we begin, I would ask all senators and witnesses here present to consult the cards on the table in the committee room for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please keep your earpiece away from all microphones at all times. Do not touch the microphones. Their activation and deactivation will be managed by the console operator. Finally, avoid handling your earpiece while your microphone is on. Earpieces should remain in your ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thank you for your cooperation.

Before proceeding any further, I would like to ask my fellow committee members to introduce themselves.

[*English*]

Senator Papatello: Good afternoon. My name is Sandra Papatello. I am a senator from Ontario.

Senator Fridhandler: I am Daryl Fridhandler from Alberta.

[*Translation*]

Senator Henkel: Danièle Henkel from Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, senator from Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 3 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 15 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le sénateur Clément Gignac (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m'appelle Clément Gignac, sénateur du Québec et président du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous ceux et celles avec nous aujourd'hui ainsi qu'à tous ceux qui nous écoutent sur CPAC ou à partir du site Web sur sencanada.ca.

Avant de commencer, j'inviterais tous les sénateurs et les témoins ici présents à prendre connaissance des cartes placées sur les tables dans la salle de comité pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés aux retours de son. Prière de garder les oreillettes à l'écart de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas aux microphones. Leur activation et leur désactivation seront contrôlées par l'opérateur de console. Finalement, évitez de manipuler votre oreillette lorsque le microphone est activé. L'oreillette doit rester sur l'oreille ou être déposée sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque siège. Merci pour votre coopération.

Avant de continuer, je demanderais à mes collègues du comité de bien vouloir se présenter.

[*Traduction*]

La sénatrice Papatello : Bonjour. Je m'appelle Sandra Papatello. Je suis sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Fridhandler : Je suis Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Henkel : Danièle Henkel, du Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, sénateur de l'Ontario.

Senator McBean: Marty McBean, senator from Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, senator from Nova Scotia.

Senator Wallin: Pamela Wallin, senator from Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, senator from Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, as you know, an order of reference was adopted in the Senate on November 26, 2025, authorizing this committee to examine and report on the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9 to 17, 22, 23, 37, 39, 43 and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. As the bill is currently at second reading in the House of Commons, the Senate has undertaken what is known as a pre-study.

We are beginning this study today by welcoming officials from four departments and agencies of the federal government that deal with the divisions at study. Thank you for your patience. We are hearing from witnesses from the Department of Finance Canada, Innovation, Science and Economic Development Canada, Housing, Infrastructure and Communities Canada, and the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, also known as FINTRAC. I would like to welcome all the witnesses and thank you for accepting our invitation to appear before us.

If the senators agree, I suggest that we begin our work with Division 4 and work our way up to Division 45. When a division is called, I will announce it and will ask that the relevant witnesses come forward to the table and place their tent cards in front of them.

Respected witnesses, I would ask you to clearly state your name into the microphone for the record.

If any witnesses wish to speak briefly on a division, please indicate so. Otherwise, I will give the floor to the senators to ask you questions.

[*English*]

We will start with Division 4, an amendment to the Canada Infrastructure Bank Act, so I invite the official who would be involved that division to introduce yourself and let me know if

La sénatrice McBean : Marty McBean, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, sénateur de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, sénatrice de la Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, sénatrice de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, comme vous le savez, un ordre de renvoi a été adopté par le Sénat le 26 novembre 2025 autorisant ce comité à examiner, afin d'en faire rapport, la teneur des éléments des sections 4, 9 à 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Le projet de loi étant actuellement en deuxième lecture à la Chambre des communes, le Sénat a entrepris ce que l'on appelle une étude préalable.

Nous entamons aujourd'hui cette étude en accueillant les représentants de quatre ministères et organismes du gouvernement fédéral qui traitent des divisions à l'étude. On vous remercie de votre patience. Nous recevons des témoins du ministère des Finances Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, et du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, aussi connu sous CANAFE. Je souhaite la bienvenue à tous les témoins et vous remercie d'avoir accepté l'invitation à venir comparaître devant nous.

Si les sénatrices et sénateurs sont en accord, je suggère que nous commençons nos travaux par la section 4 et que nous progressions jusqu'à la section 45. Lorsqu'une section sera appelée, je l'annoncerai et demanderai aux témoins concernés de bien vouloir s'avancer à la table et de placer leur carton devant eux.

Chers témoins, je vais vous demander de bien vouloir énoncer clairement votre nom dans le micro pour que cela soit bien enregistré.

Si des témoins souhaitent prendre brièvement la parole au sujet d'une section, je vous prie de l'indiquer. Sinon, je laisserai la parole aux sénateurs pour vous poser des questions.

[*Traduction*]

Nous commencerons par la section 4, qui porte sur une modification de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada. J'invite donc le fonctionnaire concerné par cette

you have any opening remarks. After that, we'll proceed with the questions and answers.

Welcome.

Kathryn McCauley, Director General, Alternative Finance, Policy and Operations, Housing, Infrastructure and Communities Canada: Good afternoon. I'm pleased to appear before the committee today to speak to Division 4 of Part 5, page 298, of Bill C-15, which proposes to increase the Canada Infrastructure Bank's maximum statutory capital, which can be found in section 23 of the Canada Infrastructure Bank Act, from \$35 billion to \$45 billion.

Since its creation in 2017, the Canada Infrastructure Bank, or CIB, has committed almost \$18 billion through loans and repayable investments across 106 projects, representing a total capital value of \$54 billion.

For every dollar the CIB invests, it leverages roughly \$1.40 in private and institutional investment, as well as approximately equal contributions from other orders of government and public partners. Of these projects, 84%, or 89, are currently under construction, and 8 are complete and operational. As repayments are received, the CIB reinvests both principal and interest into new projects, maintaining a revolving approach to investment.

The CIB is currently committing capital at a rate of approximately \$3.5 billion per year. As of September 2025, in its second-quarter financial results, the bank had reached financial close on \$2.2 billion in new investments this year.

Increasing the CIB's total statutory capital to \$45 billion would allow it to scale up annual investments to between \$4 billion and \$5 billion per year, surpassing the initial capital appropriation of \$35 billion in early 2029 as expected.

The increase also provides the financial flexibility needed to continue advancing projects, including those with longer lead times, as well as to support Budget 2025 commitments, such as making investments in projects referred through the Major Projects Office, or MPO.

[Translation]

Thank you, Mr. Chair. My colleague Marie-Joie Brady and I would be pleased to answer the committee's questions.

section à se présenter et à me dire s'il ou elle a des observations préliminaires, le cas échéant. Nous passerons ensuite aux questions et réponses.

Bienvenue.

Kathryn McCauley, directrice générale, Finance alternative, politique et opérations, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada : Bonjour. Je suis heureuse de comparaître devant le comité aujourd'hui pour parler de la section 4 de la partie 5, à la page 298 du projet de loi C-15, qui propose d'augmenter le capital maximal prévu à l'article 23 de la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, c'est-à-dire de le faire passer de 35 milliards de dollars à 45 milliards de dollars.

Depuis sa création en 2017, la Banque de l'infrastructure du Canada, la BIC, s'est engagée à hauteur de 17,9 milliards de dollars sous forme de prêts et d'investissements remboursables dans 106 projets d'une valeur totale en capital de 54 milliards de dollars.

Pour chaque dollar qu'elle investit, la BIC mobilise environ 1,40 \$ en investissements privés et institutionnels, ainsi que des contributions équivalentes provenant d'autres ordres de gouvernement et de partenaires publics. Sur ces 106 projets, 89, soit 84 %, sont actuellement en construction et huit sont terminés et opérationnels. À mesure que les remboursements sont reçus, la BIC réinvestit le capital et les intérêts dans de nouveaux projets, maintenant ainsi une approche renouvelable de l'investissement.

La BIC engage actuellement des capitaux à un rythme d'environ 3,5 milliards de dollars par an. En septembre 2025, dans les résultats du deuxième trimestre, la Banque avait conclu pour 2,2 milliards de dollars d'ententes financières en nouveaux investissements dans l'année.

Le passage du capital total autorisé de la BIC à 45 milliards de dollars lui permettra de porter ses investissements annuels de 4 à 5 milliards de dollars et de dépasser l'affectation de capital initiale de 35 milliards de dollars au début de 2029, comme prévu.

Cette augmentation offre également la souplesse financière nécessaire pour continuer de faire avancer des projets — y compris ceux dont les délais de réalisation sont plus longs — et pour soutenir les engagements du budget de 2025, par exemple par des investissements dans des projets transmis par le Bureau des grands projets.

[Français]

Merci, monsieur le président. Ma collègue Marie-Joie Brady et moi serons heureuses de répondre aux questions du comité.

[English]

The Chair: Thank you. Colleagues, I realize not all of you want to ask questions on each division, so I propose that you let me know and I'll go around like that. For the other division, I'll do the opposite.

Senator Fridhandler: I'm doing some simple arithmetic. They've got \$18 billion out and they currently have a capitalization of \$35 billion, which leaves them with \$17 billion. Now you want to put it to \$45 billion, which leaves them with \$27 billion, and you're telling me they hope to accelerate to \$4 billion to \$5 billion a year. That's over five years today that we're looking to increase. I don't understand why we need to be doing this now.

Ms. McCauley: Thank you for the question. You're quite right that the CIB has roughly \$18 billion in investments made, to date. It also has a very healthy pipeline of projects. It has advanced discussions on those projects, and it has projections that see it investing all of its capital in 2029. Increasing the CIB's statutory capital limit to \$45 billion now allows it to advance in discussions that have longer lead times and avoid choosing shorter-term projects over longer-term ones. It allows for a signal to the marketplace that it can engage in those discussions, as well as engage in projects of national interest that might be referred from the Major Projects Office.

Senator Fridhandler: I have a brief supplement. Not only does my simple arithmetic lead me to believe there's \$27 billion available, but I haven't accounted for the revolving opportunities as well. I'm just making the comment that this is a huge increase along with the revolving capital. That's all I have to say on that.

[Translation]

Senator Henkel: Thank you for being here, ladies. The capital increase for the Canada Infrastructure Bank, CIB, is supposed to accelerate housing. How do you define a high-impact infrastructure project in rental or affordable housing? What guarantee do we have that this money will actually go to the housing crisis rather than to projects that are already capitalized?

Marie-Joie Brady, Director, Policy, Partnerships and Engagement, Housing, Infrastructure and Communities Canada: Thank you for your question.

We define an impact housing project for the bank in terms of infrastructure that facilitates housing. So, the bank invests in drinking water, waste water and transit projects that promote housing. It does not invest directly in houses or rental housing.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie. Chers collègues, je comprends que vous ne souhaitiez pas tous poser des questions sur chaque section. Je vous propose donc de me le faire savoir, et je vais aller dans ce sens. Pour l'autre section, j'irai en sens inverse.

Le sénateur Fridhandler : Je fais un simple calcul. La BIC a dépensé 18 milliards de dollars et elle a actuellement une capitalisation de 35 milliards de dollars, ce qui lui laisse 17 milliards de dollars. Vous voulez maintenant porter son capital à 45 milliards de dollars, ce qui lui laisse 27 milliards de dollars, et vous me dites qu'elle espère passer à 4 ou 5 milliards de dollars par an. Il s'agit d'une augmentation sur cinq ans. Je ne comprends pas pourquoi nous devons augmenter sa dotation maintenant.

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question. Vous avez tout à fait raison, la BIC a investi environ 18 milliards de dollars à ce jour. Elle a aussi une très belle liste de projets. Elle a avancé dans les discussions sur ces projets et prévoit d'investir la totalité de son capital en 2029. En relevant la limite de capital de la BIC prévue par la loi pour la porter à 45 milliards de dollars, on lui permet d'avancer dans les discussions sur des projets dont les délais d'exécution sont plus longs et d'éviter de choisir des projets à court terme plutôt que des projets à long terme. Elle indiquera ainsi au marché qu'elle peut s'engager dans ces discussions, de même que dans des projets d'intérêt national qui pourraient lui être transmis par le Bureau des grands projets.

Le sénateur Fridhandler : J'ajouterai quelque chose. Non seulement mes simples calculs m'amènent à penser que la BIC dispose encore de 27 milliards de dollars, mais je n'ai pas pris en compte non plus les possibilités de renouvellement. Je souligne simplement qu'il s'agit d'une augmentation considérable, en plus des fonds renouvelables. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

[Français]

La sénatrice Henkel : Merci d'être là, mesdames. La hausse du capital de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) doit accélérer le logement. Comment définissez-vous un projet d'infrastructure à fort impact en logements locatifs ou abordables? Quelle garantie avons-nous que ces fonds iront réellement à la crise du logement plutôt qu'à des projets déjà capitalisés?

Marie-Joie Brady, directrice, Politique, partenariats et engagement, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada : Merci de votre question.

On définit un projet d'impact au niveau du logement pour la banque en matière d'infrastructure qui facilite le logement. Donc, la banque investit dans des projets d'eau potable, d'eaux usées, de transit qui favorisent le logement. Ils n'investissent pas directement dans des maisons ou des logements locatifs.

The way to ensure that the bank continues to facilitate that is through its housing infrastructure initiative, which helps promote this type of large-scale project, and the proposed funding will enable the bank to invest more in this type of project.

[English]

Senator Loffreda: Thank you for being here. The infrastructure bank has spent 50% of its statutory envelope thus far. You are telling us the pipeline is very healthy at this point. Why is it healthy at this point? And the second question is this: Why is public investment needed to that extent? I've always said wealth is created by entrepreneurs, and if it is a project for the public good, why would we need public funding and not private investment?

Ms. McCauley: Thank you very much for the question. Maybe I'll answer the first part of your question, which regards — and I don't want to put words in your mouth — why is it healthy now and perhaps was not before.

The bank scaled up its investment significantly since 2022, and we've seen it achieve roughly \$3.5 billion in annual disbursements following an initial ramp-up period. As a result of those considerable efforts to engage with various proponents of infrastructure projects across Canada over that time, those projects, which are complex in nature and take time to move forward, are now coming to fruition and being readied for investments. I'll answer the second part of your question, which regards the need for public dollars to attract private capital.

Infrastructure is a great investment for the private sector. However, there are some types of risk that the private sector is reluctant to take on in terms of making its investment. The CIB is able to bridge those gaps and crowd in private capital so that fewer public dollars are required for a project to proceed. They do this in repayable loans or other investments, which represent less cost to the taxpayer in terms of delivering that infrastructure.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator Ringuette: I have a quick question. You mention in your overview that that these loans — or investments, I should say — are repayable over time, but we're not only talking about loans here. I believe we're also talking about corporate shares.

So how is the portfolio divided with respect to repayable loans, the scale of time to repay these loans and the shares that

La façon dont on peut s'assurer que la banque va continuer à faciliter cela est à travers leur initiative de l'infrastructure pour le logement qui contribue à favoriser ce genre de projet à grande échelle et le financement proposé va permettre à la banque d'investir davantage dans ce genre de projet.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie de votre présence. La Banque de l'infrastructure a dépensé jusqu'à présent 50 % de son enveloppe prévue par la loi. Vous nous dites qu'elle a une très belle liste de projets à l'heure actuelle. Pouvez-vous en donner les raisons? Ma deuxième question est la suivante : pourquoi un tel investissement public est-il nécessaire? J'ai toujours dit que la richesse est créée par les entrepreneurs, et s'il s'agit d'un projet d'intérêt public, pourquoi aurions-nous besoin d'un financement public et non d'un investissement privé?

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question. Je vais peut-être répondre à la première partie — et je ne veux pas vous prêter d'intentions —, qui est pourquoi la BIC a une belle liste de projets aujourd'hui et pourquoi ce n'était peut-être pas le cas avant?

La banque a beaucoup augmenté ses investissements depuis 2022. Elle a ainsi atteint environ 3,5 milliards de dollars de décaissements annuels après une période de démarrage initiale. Grâce à des efforts considérables déployés pour collaborer avec différents promoteurs de projets d'infrastructure dans tout le Canada au cours de cette période, ces projets, qui sont de nature complexe et qui prennent du temps à se concrétiser, sont maintenant en voie de se réaliser et préparés à recevoir des investissements. Je passe à la deuxième partie de votre question, qui concerne la nécessité de fonds publics pour attirer des capitaux privés.

Les infrastructures sont d'excellents investissements pour le secteur privé. Cependant, ce dernier hésite à prendre certains types de risques lorsqu'il s'agit d'investir. La BIC peut combler l'écart et attirer des capitaux privés, de sorte que moins de fonds publics sont nécessaires pour mener à bien un projet. Elle le fait au moyen de prêts remboursables ou d'autres investissements, qui représentent un coût moindre pour le contribuable dans la réalisation de ces infrastructures.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La sénatrice Ringuette : J'ai une petite question. Vous mentionnez dans votre aperçu que ces prêts — ou ces investissements, devrais-je dire — sont remboursables à terme, mais nous ne parlons pas seulement de prêts ici. Je crois que nous parlons aussi d'actions de sociétés.

Comment le portefeuille se divise-t-il entre les prêts remboursables, la durée de remboursement de ces prêts et les

you purchase that would only pay dividends over time? These are two different investment structures, so when can we have an overview of that portfolio?

Ms. McCauley: Thank you for the question.

You're quite right: The CIB has a broad suite of tools that it's able to use to make investments in infrastructure, which includes both loans and equity positions. To date, the CIB has predominantly used loans as its primary tool. What it has been able to find is that, through the various constructs of the loans that it issues, it is able to account for the vast majority of risks seen by proponents and solve the problem at hand and the gap to be filled.

That means it's now receiving principal and interest on those investments, which are used to both make new investments on a revolving basis as well as pay for the operations of the CIB on a self-sustaining basis.

Senator Ringuette: In essence, the additional \$10 billion that you're seeking through this budget bill will be in addition to what cash flow you still have and the returns from your investments. How many billions of dollars are we looking at?

Ms. McCauley: In terms of capital that was repaid last year, the CIB received roughly \$69 million in interest. There was also some capital repaid; however, those numbers don't facilitate new large-scale investments. Therefore, over time, it is expected that the amounts received in both capital and interest will be adequate to fund more investments, so the investment horizon will be larger. But for the near term, a capital increase is required so as to enable the pace of investment that the CIB currently has and that is expected of the CIB in terms of contributing to the most recent budget commitments in terms of major projects and the alignment with new programming that is under way.

Senator Ringuette: Every shareholder, which is every Canadian taxpayer, should have a profile of the portfolio. That's what I would like to see. Thank you.

The Chair: We'll have an opportunity to provide some observations during our pre-study.

Senator McBean: I have two questions.

First, how will the increased funding ensure balance to regional development, including rural and northern communities? Second, what accountability mechanisms will attract the outcome of these major public investments? You were

actions que vous achetez et qui ne rapportent que des dividendes au fil du temps? Ce sont deux structures d'investissement différentes. Quand donc pourrions-nous avoir un aperçu de ce portefeuille?

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question.

Vous avez tout à fait raison : la BIC dispose d'une large gamme d'instruments qu'elle peut utiliser pour investir dans les infrastructures, dont les prêts et les prises de participation. Jusqu'ici, la BIC a surtout utilisé les prêts comme principal instrument. Elle a constaté qu'avec les différentes structures des prêts qu'elle accorde, elle réussit à prendre en compte la grande majorité des risques perçus par les promoteurs, à résoudre le problème qui se pose et à combler l'écart.

Cela signifie qu'elle reçoit maintenant le principal et les intérêts sur ces investissements, sommes qui sont utilisées à la fois pour réaliser de nouveaux investissements sur une base renouvelable et pour financer les activités de la BIC de manière autonome.

La sénatrice Ringuette : En résumé, les 10 milliards de dollars supplémentaires que vous demandez dans ce projet de loi budgétaire s'ajouteront aux liquidités que vous avez encore et aux rendements de vos investissements. De combien de milliards de dollars s'agit-il?

Mme McCauley : En ce qui concerne le capital remboursé l'année dernière, la BIC a reçu environ 69 millions de dollars d'intérêts. Une partie du capital a également été remboursée, mais ces montants ne permettent pas de nouveaux investissements à grande échelle. On s'attend par conséquent à ce qu'au fil du temps, les montants reçus en capital et en intérêts soient suffisants pour financer d'avantage d'investissements, ce qui élargira l'horizon d'investissement. Toutefois, à court terme, une augmentation du capital est nécessaire pour permettre à la BIC de maintenir le rythme d'investissement actuel et de contribuer aux engagements budgétaires les plus récents en matière de grands projets et à l'harmonisation en cours avec les nouveaux programmes.

La sénatrice Ringuette : Chaque actionnaire, c'est-à-dire chaque contribuable canadien, devrait avoir un profil du portefeuille. C'est ce que j'aimerais voir. Merci.

Le président : Nous aurons l'occasion de faire part de certaines observations au cours de notre étude préliminaire.

La sénatrice McBean : J'ai deux questions.

Premièrement, comment l'augmentation du financement garantira-t-elle l'équilibre en matière de développement régional, y compris dans les collectivités rurales et nordiques? Deuxièmement, quels mécanismes de reddition de comptes

saying that, so far, eight or nine of them are done, so, to the shareholder question, how are we going to know the effectiveness of this investment in the future?

Ms. McCauley: Thank you for the questions.

In terms of regional distribution, the CIB can indicate that they currently have projects in every province and region of the country. That represents an achievement, because the CIB has always been an optional tool available to provinces and municipalities. In some cases, some public entities are less willing to work with the CIB because they prefer traditional modes of infrastructure financing.

On the second part of your question, regarding the accountability mechanisms, per the CIB's legislation, in every investment it makes, three things must be present: revenue associated with the project, private capital that is attracted and that the project is in the public interest. So for the CIB to be able to deploy capital into a project, it has to satisfy those three tests. The government has established priority sectors for the CIB to operate in: clean power, green infrastructure, public transit, broadband, trade and transportation.

Among those, it has established public outcome benefits associated with each of those sectors. In a number of cases, that represents greenhouse gas reduction. In other cases, it reflects connections, either through connectivity to broadband services or for people in the case of public transportation. Then, when it comes to trade and transportation, it represents GDP growth in terms of economic activity.

The CIB looks at each investment to be able to determine how much capital it was going to deploy based on the public outcomes associated with that project. Over time, it looks at those projects and tracks them based on the performance results it brings forward in the regular reporting it does through both its corporate plan on an annual basis and its annual report.

Senator McBean: I heard you say that there are three factors going in. When a project is done, are you tracking if those were present? Is there accountability for what you wanted and projected at the beginning versus successful completion? All three partners —

Ms. McCauley: Right now, there are eight projects in operations, and the CIB provides updates on those projects through its annual reporting.

Senator C. Deacon: I have a question, chair, but I'll wait until Division 9.

permettront d'obtenir les résultats escomptés de ces investissements publics majeurs? Vous avez dit que, jusqu'à présent, huit ou neuf d'entre eux ont été réalisés. Donc, pour répondre à la question de l'actionnaire, comment allons-nous connaître l'efficacité de cet investissement à l'avenir?

Mme McCauley : Je vous remercie de ces questions.

Pour ce qui est de la répartition régionale, la BIC peut indiquer qu'elle a actuellement des projets dans toutes les provinces et régions du pays. C'est un bon résultat, car la BIC a toujours été un outil facultatif offert aux provinces et aux municipalités. Il arrive que des entités publiques soient moins disposées à travailler avec la BIC parce qu'elles préfèrent les modes traditionnels de financement des infrastructures.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, relative aux mécanismes de reddition de comptes, conformément à la Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, chaque investissement qu'elle réalise doit répondre à trois critères concernant les revenus associés au projet, les capitaux privés attirés et le fait que le projet soit d'intérêt public. Pour que la BIC puisse investir dans un projet, celui-ci doit donc satisfaire à ces trois critères. Le gouvernement a défini les secteurs prioritaires pour la BIC : l'énergie propre, les infrastructures vertes, le transport en commun, les services à large bande, le commerce et les transports.

Il a, de plus, défini les résultats pour la population associés à chacun de ces secteurs. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'une réduction des gaz à effet de serre. Dans d'autres, la connexion ou la liaison est meilleure, par le raccord à des services à large bande ou par l'accès à des moyens de transport en commun. Ensuite, en ce qui concerne le commerce et les transports, on assiste à une croissance du PIB qui découle de l'activité économique.

La BIC examine chaque investissement afin de déterminer le montant des capitaux qu'elle va investir en fonction des résultats pour la population associés à ce projet. Au fil du temps, elle examine ces projets et en assure le suivi en fonction des résultats présentés dans ses rapports réguliers, tant dans son plan d'entreprise annuel que dans son rapport annuel.

La sénatrice McBean : Vous avez dit que trois facteurs sont pris en compte. Quand un projet est terminé, vérifiez-vous si ces facteurs étaient présents? Y a-t-il des comptes à rendre en ce qui concerne ce que vous vouliez et aviez prévu au début par rapport à la réussite du projet? Les trois partenaires...

Mme McCauley : À l'heure actuelle, huit projets sont en cours, et la BIC fournit des mises à jour sur ces projets dans ses rapports annuels.

Le sénateur C. Deacon : J'ai une question, monsieur le président, mais j'attendrai la section 9.

Senator Wallin: I have a question that comes back to Senator Fridhandler's.

You didn't spend the money, so you received more money. What was the issue? Why could you not spend your money, and why did you need more?

Ms. McCauley: Thank you for the question.

To date, the CIB has spent \$18 billion in investments, and it's in the stages of negotiating commitments for the remainder of that capital. In order to continue to advance projects across the priority sectors established by the government and engage with proponents around new projects, it needs a horizon of capital certainty. Based on what it has done to date and knows is in its current pipeline, it foresees capital scarcity.

Senator Wallin: Let me ask the question this way: Where did the demand for more money to spend or invest come from? Was this client driven — that you saw some kind of increased demand in the private sector — or did government decide you should have an increase because they were going to put the MPO in place and wanted another source?

Ms. McCauley: Understanding that the CIB is expected to work with the Major Projects Office to invest in projects of national significance as well as a number of new programming efforts that were announced in the budget — including the Trade Diversification Corridors Fund, the Arctic infrastructure fund, the first and last mile fund and the build communities strong fund — it is anticipated that the demand for CIB financing will continue to grow, associated with those initiatives. The CIB therefore requires additional capital.

Senator Wallin: So it was the top down, not the bottom up; this was government saying more funding is needed rather than the private sector letting you know that they needed you.

Ms. McCauley: It was based on an analysis of the pipeline of projects that were expected to come forward.

Senator Wallin: Thank you.

Senator Marshall: I have several questions.

Regarding the additional \$10 billion you're looking for, I would have expected to see it in the corporate plan, but I see now that your financial statements, as of the March 31, 2025, were actually qualified. The bank had not submitted its corporate plan for 2025-26 to 2029-30, which is required under your legislation. Can you explain that, especially since there's a request for an additional \$10 billion?

La sénatrice Wallin : J'ai une question en rapport avec celle du sénateur Fridhandler.

Vous n'avez pas dépensé les fonds, vous en avez donc reçu plus. Quel était le problème? Pourquoi n'avez-vous pas pu dépenser vos fonds et pourquoi vous en fallait-il plus?

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question.

À ce jour, la BIC a dépensé 18 milliards de dollars en investissements et elle est en train de négocier des engagements pour le reste du capital. Afin de continuer de faire avancer les projets dans les secteurs prioritaires établis par le gouvernement et de s'engager avec les promoteurs autour de nouveaux projets, elle a besoin de certitude quant aux fonds dont elle disposera à terme. Compte tenu de ce qu'elle a fait jusqu'ici et de ce qu'elle sait être en cours, elle prévoit une pénurie de capitaux.

La sénatrice Wallin : Permettez-moi de poser la question ainsi : d'où venait la demande de fonds supplémentaires à dépenser ou à investir? Était-elle motivée par les clients — avez-vous constaté une augmentation de la demande dans le secteur privé — ou le gouvernement a-t-il décidé que vous devriez bénéficier d'une augmentation parce qu'il allait mettre en place le Bureau des grands projets et qu'il voulait une autre source de financement?

Mme McCauley : Sachant que la BIC devra collaborer avec le Bureau des grands projets pour investir dans des projets d'intérêt national, ainsi que dans un certain nombre de nouveaux programmes annoncés dans le budget — notamment le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux, le Fonds d'infrastructure pour l'Arctique, le Fonds du premier et du dernier kilomètre et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes —, on prévoit que la demande de financement de la BIC continuera d'augmenter, en raison de ces initiatives. La BIC a donc besoin de capitaux supplémentaires.

La sénatrice Wallin : La demande venait donc d'en haut et pas d'en bas. Autrement dit, c'est le gouvernement qui a dit qu'il faudrait plus de financement, et non le secteur privé qui vous dit avoir besoin de vous.

Mme McCauley : La demande reposait sur une analyse de la liste de projets qui devraient aller de l'avant.

La sénatrice Wallin : Merci.

La sénatrice Marshall : J'ai plusieurs questions.

En ce qui concerne les 10 milliards de dollars supplémentaires que vous demandez, je m'attendais à les voir mentionnés dans le plan d'entreprise, mais je vois maintenant que vos états financiers, au 31 mars 2025, étaient assortis de réserves. La banque n'avait pas soumis son plan d'entreprise pour 2025-2026 à 2029-2030, comme l'exige la loi qui la régit. Pouvez-vous expliquer pourquoi, surtout qu'il y a une demande de 10 milliards de dollars supplémentaires?

Ms. McCauley: The current proposed changes that will be reflected in the CIB's upcoming corporate plans, likely for the 2026-27 corporate plan specifically, given the timing of the proposed legislation —

Senator Marshall: What about the 2025-26 corporate plan? The corporation is looking for the \$10 billion now, so I would think it would be reflected in the plan, which is missing. But what you are saying is that government wants the \$10 billion approved, and they will submit the required — well, they won't even submit the required plan; they will skip over the required plan and submit one for the following year. That's very strange.

Ms. McCauley: Under the legislation, it is required to submit a corporate plan every single year. The 2025-26 corporate plan is currently in the process of moving through approvals and is expected to be ready very shortly.

In terms of your question around why it was not included, that is because it is not enacted in legislation. There is a requirement to respect Parliament in terms of its decision making prior to reflecting it in the corporate planning process. It is a sequencing of requirements reflecting that necessary decision.

Senator Marshall: The auditors qualified their opinion because that plan is not available. I will leave it at that.

I have a few more questions. The extra \$10 billion — is it anticipated that money will flow right away? Quite often, the request for the \$10 billion might be in the budget but might not be drawn down until two or three years later. First, when do you expect the drawdown seeing that you have only committed \$18 billion so far? Second, once it is approved, would the \$10 billion be considered statutory? Third, would it be considered budgetary or non-budgetary?

Ms. McCauley: Thank you for the questions.

Once the decision is made to enact the legislation, the CIB statutory capital limit will be \$45 billion from the current \$35 billion.

Senator Marshall: When does the cash flow?

Ms. McCauley: It is based on quarterly schedules that the CIB submits to the Department of Finance, and that's based on an aggregated amount of all their investments that require advances during that quarterly period. Another way of saying that would be that the CIB asks for funds when it needs to disperse them and makes a request for the Department of Finance to provide that from the Consolidated Revenue Fund.

Senator Marshall: So it is statutory. Is it also non-budgetary?

Mme McCauley : Les modifications actuellement proposées apparaîtront dans les prochains plans d'entreprise de la BIC, probablement dans celui de 2026-2027, pour être précis, étant donné le calendrier du projet de loi...

La sénatrice Marshall : Qu'en est-il du plan d'entreprise de 2025-2026? La société cherche à obtenir les 10 milliards de dollars maintenant. Il me semble donc que cela devrait apparaître dans le plan, qui est absent. Mais ce que vous dites, c'est que le gouvernement souhaite que les 10 milliards de dollars soient approuvés et qu'il soumettra le plan requis — enfin, il ne soumettra même pas le plan requis. Il fera l'impasse dessus et en soumettra un pour l'année suivante. C'est très étrange.

Mme McCauley : En vertu de la loi, la BIC doit présenter tous les ans un plan d'entreprise. Le plan d'entreprise de 2025-2026 est actuellement en cours d'approbation et devrait être prêt très prochainement.

Pour répondre à votre question, si cette augmentation de capital n'a pas été incluse, c'est parce que le projet de loi n'a pas encore été adopté. Il faut laisser le Parlement décider avant de prendre en compte sa décision dans le processus de planification d'entreprise. Il y a un ordre à suivre par rapport à cette décision nécessaire.

La sénatrice Marshall : En l'absence de ce plan, les vérificateurs ont émis des réserves. J'en resterai là.

J'ai d'autres questions. Les 10 milliards de dollars supplémentaires — prévoit-on qu'ils seront versés immédiatement? Très souvent, la demande de 10 milliards de dollars figure dans le budget, mais la somme n'est pas versée avant deux ou trois ans. Premièrement, quand pensez-vous que ces fonds seront versés, étant donné que vous n'avez engagé que 18 milliards de dollars jusqu'à présent? Deuxièmement, une fois approuvés, ces 10 milliards de dollars seront-ils considérés comme des dépenses législatives? Troisièmement, seront-ils considérés comme des dépenses budgétaires ou non budgétaires?

Mme McCauley : Je vous remercie de ces questions.

Une fois le projet de loi adopté, la limite légale du capital de la BIC passera de 35 milliards de dollars actuellement à 45 milliards de dollars.

La sénatrice Marshall : Quand les fonds seront-ils versés?

Mme McCauley : Cela dépend des calendriers trimestriels que la BIC soumet au ministère des Finances, qui reposent sur le montant total de tous les investissements nécessitant des avances au cours du trimestre en question. Autrement dit, la BIC demande des fonds lorsqu'elle a besoin de les distribuer et elle demande au ministère des Finances de les prélever sur le Trésor.

La sénatrice Marshall : Il s'agit donc de dépenses législatives. S'agit-il également de dépenses non budgétaires?

Ms. McCauley: Because it is statutory, the CIB doesn't need to seek approval on an ongoing basis to have access to it.

Senator Marshall: Does it affect the government's deficit, or will it be set up as a loan or an investment?

Ms. McCauley: The CIB makes investments — and these are not grants; these are all repayable — so on the specific question around how the Department of Finance reflects it in the Consolidated Revenue Fund in the Public Accounts, I think we would have to defer to the Department of Finance officials.

Senator Marshall: Thank you. I have one last question.

The government also tables its borrowing strategy for the year. Is that \$10 billion they are looking for included in the government's borrowing strategy? Would you know that?

Ms. McCauley: I would have to defer that question to Department of Finance officials.

Senator Marshall: Could you check and let me know?

Ms. McCauley: Yes.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Martin: I have a question related to what I've been hearing.

First, \$10 billion is a lot of money; it is quite an increase from \$35 billion. What assurances can you give that it will unlock more private investment? Can you talk about that process?

Second, you talked about a corporate plan, but what specific targets and reporting will the government use so that Parliament can see whether the larger envelope is translating into more projects on the ground and better outcomes for communities? What will we receive after the fact?

Ms. McCauley: Thank you for the questions.

In terms of your first question around the level of private sector investment, I would say we've seen the amount of capital attracted to each project grow over time, but it is not a one-for-one relationship to every project. It represents the type of project and the requirements of the investors.

Right now, the CIB has roughly \$1.40 attracted in private sector investment for every dollar spent. One of the things we've also seen over time is that as investments grow and more projects

Mme McCauley : Comme il s'agit de dépenses législatives, la BIC n'a pas besoin de demander continuellement une autorisation pour accéder aux fonds.

La sénatrice Marshall : Cette augmentation a-t-elle une incidence sur le déficit public, ou s'agira-t-il d'un prêt ou d'un investissement?

Mme McCauley : La BIC fait des investissements — et il ne s'agit pas de subventions, mais de prêts tous remboursables. Donc, pour répondre à la question de savoir comment le ministère des Finances rend compte de la somme du Trésor dans les comptes publics, je pense que nous devons laisser répondre les représentants du ministère des Finances.

La sénatrice Marshall : Merci. J'ai une dernière question.

Le gouvernement dépose également sa stratégie d'emprunt pour l'année. Les 10 milliards de dollars qu'il cherche à obtenir sont-ils inclus dans la stratégie d'emprunt du gouvernement? Le savez-vous?

Mme McCauley : Je devrai laisser les représentants du ministère des Finances répondre à cette question.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous vérifier et me tenir informée?

Mme McCauley : Oui.

La sénatrice Marshall : Merci.

La sénatrice Martin : J'ai une question en rapport avec ce que j'ai entendu dire.

Premièrement, 10 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent et c'est une nette augmentation par rapport à 35 milliards de dollars. Quelles garanties pouvez-vous donner que cela permettra d'avoir plus d'investissements privés? Pouvez-vous parler de ce processus?

Deuxièmement, vous avez parlé d'un plan d'entreprise, mais quels objectifs précis et quels rapports le gouvernement utilisera-t-il pour que le Parlement sache si l'augmentation de l'enveloppe se traduit par plus de projets sur le terrain et de meilleurs résultats pour les collectivités? Que recevrons-nous après coup?

Mme McCauley : Je vous remercie de ces questions.

En ce qui concerne votre première question sur le niveau d'investissement du secteur privé, je dirai qu'au fil du temps, nous avons constaté une augmentation des capitaux attirés par chaque projet, mais ce n'est pas un rapport de un à un pour chaque projet. Cela dépend du type de projet et des exigences des investisseurs.

À l'heure actuelle, pour chaque dollar dépensé, la BIC attire environ 1,40 \$ d'investissement du secteur privé. Au fil du temps, nous avons également constaté que, plus les

proceed, more private capital comes in because of the opportunity presenting itself.

In terms of your second question around accountability metrics associated with that, in the CIB's regular reporting, both from a corporate planning perspective as well as in an annual report, it regularly reports across all key public impact metrics that it has used in making the investments that it has. Whether that is associated with the number of the GHG rejections associated with each dollar deployed, ridership increases in terms of public transit investments, the number of people connected to broadband in terms of the final mile of connection or the GDP growth associated with trade and transportation investments, those are all accounted for in both those documents. The CIB tracks its performance against its plans, as well, in terms of setting targets. It is clear when those targets have been met and when they have fallen short of them.

Senator Martin: I am curious how successful you have been in unlocking private investment. Investment seems to be leaving Canada, and that's been a concern. We've heard reports of that. How has your approach to attracting investment been as of late?

Ms. McCauley: Thank you for the question.

The CIB, this year from April 1 to September 30, reflected \$2.2 billion in investments, where using the CIB's metric — that it calculates roughly \$1.40 of private sector investment attracted to each dollar that it invests — indicates that private sector investment continues to be strong in Canada. The number of investments that the CIB made during that period was the highest number of investments it has made for a six-month period since its creation.

Using that evidence, I would say it sees a strong and robust pipeline for private sector investment.

Senator Martin: Thank you.

The Chair: Colleagues, we have quite a few officials waiting to speak, but at the same time, \$10 billion is quite material. If any member wants to ask a second question, I will give you 30 seconds as well as one minute maximum for an answer.

Senator Fridhandler: I have two brief questions.

The extra \$10 billion — is it actually advanced, or is it just a line that's available? Second, you talked about the \$18 billion that currently exists. I'm not quite sure how you described it, but I think, in one statement, you said that the \$18 billion is already subject to negotiated deals. I want to clarify whether that is actually in negotiation or something that you have perceived to be on the horizon.

investissements augmentent et plus les projets avancent, plus les capitaux privés affluent en raison des occasions qui se présentent.

En ce qui concerne votre deuxième question sur les indicateurs de responsabilité associés à cela, dans ses rapports réguliers, tant dans la planification d'entreprise que dans le rapport annuel, la BIC rend régulièrement compte de tous les indicateurs clés d'impact public qu'elle a utilisés pour réaliser ses investissements. Qu'il s'agisse des rejets de gaz à effet de serre associés à chaque dollar investi, de l'augmentation de la fréquentation du transport en commun, du nombre de personnes connectées à la large bande grâce au dernier kilomètre de connexion ou de la croissance du PIB liée aux investissements dans le commerce et les transports, tous ces éléments sont pris en compte dans ces deux documents. La BIC suit également ses résultats par rapport aux objectifs fixés dans ses plans. On voit clairement quand ces objectifs ont été atteints ou pas.

La sénatrice Martin : J'aimerais savoir dans quelle mesure vous réussissez à attirer des investissements privés. Les investissements semblent quitter le Canada, ce qui est préoccupant. Des témoins nous l'ont dit. Que donne votre approche pour attirer les investissements ces derniers temps?

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question.

Entre le 1^{er} avril et le 30 septembre de cette année, la BIC a enregistré pour 2,2 milliards de dollars d'investissements. Selon son indicateur — la BIC estime attirer environ 1,40 \$ d'investissement privé par dollar qu'elle investit —, les investissements du secteur privé restent solides au Canada. Le nombre d'investissements réalisés par la BIC au cours de cette période est le plus élevé en six mois depuis sa création.

Si je me fonde sur ces données, je dirai que les perspectives d'investissement du secteur privé sont solides.

La sénatrice Martin : Merci.

Le président : Chers collègues, plusieurs fonctionnaires attendent de prendre la parole, mais il faut reconnaître que 10 milliards de dollars, c'est une somme importante. Si un sénateur souhaite poser une deuxième question, je lui accorderai 30 secondes, plus une minute au maximum pour la réponse.

Le sénateur Fridhandler : J'ai deux petites questions.

Les 10 milliards de dollars supplémentaires sont-ils réellement avancés ou s'agit-il simplement d'un poste disponible? Deuxièmement, vous avez parlé des 18 milliards de dollars qui existent actuellement. Je ne suis pas tout à fait sûr de la façon dont vous l'avez décrit, mais je crois que vous avez notamment dit que les 18 milliards de dollars faisaient déjà l'objet d'ententes négociées. Pouvez-vous préciser si des négociations sont en cours ou s'il s'agit de quelque chose qui se dessine à l'horizon?

Ms. McCauley: Thank you for the questions.

The \$18 billion represents legally binding agreements that are in place. Beyond that, in terms of your question — how much remains in terms of a pipeline — that's not subject to public information, mostly because it has to do with commercially sensitive negotiations with proponents and where a number of these projects are quite large in this space.

Senator Fridhandler: I'm not asking about specific deals; I'm talking about an aggregated number. I don't think that's giving away anything sensitive.

The Chair: Can you provide a written answer to the question of Senator Fridhandler? Thank you.

Senator Loffreda: What is the performance of the \$18 billion invested so far, with credit losses, performance and projections on the upcoming funds?

Ms. McCauley: Thank you for the question.

The CIB's annual report speaks to the credit losses to date. These have been minimal. The CIB's mandate allows for some degree of losses associated with attracting private capital over time where there is an acknowledgement that loss is present. But we have seen that those losses to date have been minimal and are expected to be minimal going forward, based on the types of risks that the CIB is being asked to take in attracting private capital.

Senator Ringuette: Can we have the regional breakdown of the investments to date? And can we also have the operational costs on a yearly basis for the bank? Thank you.

The Chair: Ms. McCauley and Ms. Brady, you had the winning ticket because you were first to testify, and I don't see your name for the other division, so you are free to leave if you wish. We want to thank you for your testimony. We will move to the other division. We will await the written answers to some of the questions we asked.

For the next division, we will invite Ms. Hamel and Ms. Fraser. The next questions regard Division 9, repealing the Consumer-Driven Banking Act and enacting a new one. We welcome you.

I invite you to introduce yourselves and to let us know if you have opening remarks on that.

Mme McCauley : Je vous remercie de ces questions.

Les 18 milliards de dollars correspondent à des ententes ayant force obligatoire qui sont en place. Au-delà de cela, en ce qui concerne votre question — combien reste-t-il en perspective —, cela ne relève pas de l'information publique, principalement parce qu'il s'agit de négociations sensibles d'un point de vue commercial avec des promoteurs et que plusieurs de ces projets sont assez importants dans ce domaine.

Le sénateur Fridhandler : Je ne vous interroge pas sur des ententes particulières, je parle d'un chiffre global. Je ne pense pas que cela révèle quoi que ce soit de sensible.

Le président : Pouvez-vous fournir une réponse écrite à la question du sénateur Fridhandler? Merci.

Le sénateur Loffreda : Quel est le rendement des 18 milliards de dollars investis jusqu'à présent, incluant les pertes sur créances, le rendement et les projections sur les fonds à venir?

Mme McCauley : Je vous remercie de cette question.

Le rapport annuel de la BIC fait état des pertes sur créances enregistrées à ce jour. Elles sont minimales. Le mandat de la BIC autorise dans une certaine mesure des pertes liées au fait d'attirer des capitaux privés au fil du temps, lorsque l'existence de pertes est reconnue. Cependant, nous voyons que ces pertes sont minimales à ce jour et elles devraient le rester à l'avenir, compte tenu des types de risques que la BIC est appelée à prendre pour attirer des capitaux privés.

La sénatrice Ringuette : Pouvons-nous avoir la répartition régionale des investissements réalisés à ce jour? Pouvons-nous également avoir les coûts opérationnels annuels de la banque? Merci.

Le président : Madame McCauley et madame Brady, vous avez eu la chance d'être les premières à témoigner, et je ne vois pas votre nom à la section suivante. Vous êtes donc libres de partir, si vous le souhaitez. Nous vous remercions de votre témoignage. Nous passons maintenant à l'autre section. Nous attendrons les réponses écrites à certaines des questions que nous avons posées.

Pour la section suivante, nous invitons Mme Hamel et Mme Fraser. Les prochaines questions concernent la section 9, qui abroge la Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs et en promulgue une nouvelle. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Je vous invite à vous présenter et à nous dire si vous avez des observations préliminaires à ce sujet.

[Translation]

Judith Hamel, Director General, Financial Services Division, Department of Finance Canada: Good afternoon. My name is Judith Hamel, and I am the Director General of the Financial Services Division at the Department of Finance Canada. With me today is my colleague Kirsten Fraser, Director of the Financial Services Innovation Section.

With your permission, we would like to provide an overview of the proposed measures, including the changes made since the 2023 budget.

[English]

Kirsten Fraser, Director, Financial Services Innovation, Department of Finance Canada: I will give a brief overview. To start, consumer-driven banking, also known as open banking, refers to frameworks that enable consumers and businesses to share their financial data with approved service providers of their choice to access products and services. The legislation includes amendments to complete the consumer-driven banking framework. Broadly speaking, these include establishing a path or paths to entry for entities wishing to participate — accreditation — and baseline rules for all participants that address risks related to security, national security, consent and liability; streamlining governance and accreditation by transferring governance to the Bank of Canada and leveraging its existing supervision of retail payment activities; establishing competition as a key objective for the framework by including it as an objective in legislation; and establishing new pathways to entry for payment services providers.

[Translation]

Provincial participation must be supported by creating a process to designate certain provisions of the framework to be overseen by a provincial authority and reinforcing the importance of a meaningful technical standards body in Canada. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you for your opening remarks. When I saw that in the BIA, I remembered some conversations here, possibly with Senator Deacon. I will refrain from mentioning my position on that one.

[Français]

Judith Hamel, directrice générale, Division des services financiers, ministère des Finances Canada : Bonjour. Mon nom est Judith Hamel, je suis la directrice générale de la Division des services financiers au ministère des Finances Canada. Avec moi aujourd'hui, ma collègue Kirsten Fraser, directrice de la section de l'Innovation dans les services financiers.

Avec votre accord, nous aimerions donner un aperçu des mesures proposées, incluant les modifications apportées depuis le budget de 2023.

[Traduction]

Kirsten Fraser, directrice, Innovation dans les services financiers, ministère des Finances Canada : Je donnerai un bref aperçu du sujet. Pour commencer, les services bancaires axés sur les consommateurs, également appelés services bancaires ouverts, désignent les cadres qui permettent aux consommateurs et aux entreprises de partager leurs données financières avec des fournisseurs de services agréés de leur choix, afin d'accéder à des produits et services. Le projet de loi comprend des modifications visant à compléter le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs. De manière générale, ces modifications comprennent l'établissement d'une ou de plusieurs voies d'accès pour les entités qui souhaitent participer — l'accréditation — et des règles de base pour tous les participants qui concernent les risques liés à la sécurité, à la sécurité nationale, au consentement et à la responsabilité; la rationalisation de la gouvernance et de l'accréditation en transférant la gouvernance à la Banque du Canada et en tirant parti de sa supervision actuelle des activités de paiement de détail; l'établissement de la concurrence comme objectif clé du cadre en l'incluant comme objectif dans le projet de loi; et l'établissement de nouvelles voies d'accès pour les fournisseurs de services de paiement.

[Français]

Il faut appuyer la participation provinciale en créant un processus visant à désigner certaines dispositions du cadre comme devant être surveillées par une autorité provinciale et renforcer l'importance d'un organisme de normalisation technique significatif au Canada. Merci.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie de vos observations préliminaires. Quand j'ai vu cela dans le projet de loi d'exécution du budget, je me suis souvenu de conversations au comité, peut-être avec le sénateur Deacon. Je m'abstiendrai de mentionner ma position sur le sujet.

Senator Marshall: When can we expect to see the regulations? That's usually where the nuts and bolts are, the details?

Ms. Fraser: I think the objective is to move on the regulations within the next year, with a view to completing them as quickly as possible. We have been preparing for that. Obviously, it is dependent on the passage of legislation and the Royal Assent of the legislation in order for us to move forward.

Senator Marshall: When will the regulations come into effect if they are not going to be done for another year? We've been talking about open banking for a long time. Is this the end? Do we just need the regulations and then we're ready to go?

Ms. Fraser: Yes, the first step being that the legislation has to pass and receive Royal Assent. Then we move to regulations, and in that process, we will determine the coming into force of the various provisions of the act. Again, the government has been clear that the objective is to complete this within 2026 and move to accreditation and the commencement of the framework immediately thereafter.

Senator Marshall: So within a year?

Ms. Fraser: Yes. Again, this is contingent on the passage of the legislation. We can't move forward on the regulations until the legislation receives Royal Assent.

Senator Wallin: We have that all drafted for you, so don't worry. I am going to bequeath my three minutes to Senator Deacon.

Senator C. Deacon: Thank you, chair and Senator Wallin. Thank you, Ms. Hamel, and wonderful to see you here, Ms. Fraser. It has been a long road.

One of the things I am wondering about is the API. FTX is the main name I keep hearing with U.S. governance, and it is U.S.-based. When we're looking to have a sovereign Canadian system running our exchange of data and the open banking system, that presents a challenge. This is an open-source standard. Is there any consideration to setting up a Canadian governance structure that then takes that open-source standard and starts iterating on it for Canadian purposes and Canadian sovereign control?

Ms. Fraser: First, no decision has been taken with respect to the technical standard at this point. The legislation sets out the process for doing that, which is by order of the minister. The decision is made by the minister, and then an order is issued. It

La sénatrice Marshall : Quand pouvons-nous espérer voir le règlement? C'est généralement là que se trouvent les détails pratiques, n'est-ce pas?

Mme Fraser : Je crois que l'objectif est de faire avancer la réglementation au cours de l'année prochaine, dans le but de la finaliser le plus rapidement possible. Nous nous y sommes préparés. Évidemment, cela dépend de l'adoption du projet de loi et de la sanction royale pour que nous puissions aller de l'avant.

La sénatrice Marshall : Quand le règlement entrera-t-il en vigueur s'il n'est pas prêt avant un an? Nous discutons du système bancaire ouvert depuis longtemps. Est-ce la fin? Ne reste-t-il plus que le règlement pour que nous soyons en mesure d'aller de l'avant?

Mme Fraser : Oui, la première étape consiste à faire adopter la loi et à obtenir la sanction royale. Ensuite, nous passerons à la réglementation et, dans le cadre de ce processus, nous déterminerons la date d'entrée en vigueur des différentes dispositions de la loi. Encore une fois, le gouvernement a clairement indiqué que l'objectif est de terminer ce processus au cours de 2026 et de passer immédiatement après à l'accréditation et à la mise en œuvre du cadre.

La sénatrice Marshall : Donc, d'ici un an?

Mme Fraser : Oui. Encore une fois, tout se joue sur l'adoption du projet de loi. Nous ne pouvons pas avancer dans la réglementation tant que le projet de loi n'a pas reçu la sanction royale.

La sénatrice Wallin : Nous avons tout rédigé pour vous, ne vous inquiétez pas. Je vais céder mes trois minutes au sénateur Deacon.

Le sénateur C. Deacon : Merci, monsieur le président et sénatrice Wallin. Je vous remercie, madame Hamel, et je suis ravi de vous rencontrer en personne, madame Fraser. Le chemin fut long.

La question que je me pose concerne l'interface de programmation d'applications, l'API. FTX est le nom qui revient le plus souvent dans le cadre de la gouvernance américaine, et cette société est basée aux États-Unis. Lorsque nous cherchons à mettre en place un système canadien souverain pour gérer nos échanges de données et le système bancaire ouvert, cela pose un défi. Il s'agit d'une norme sur les codes sources ouverts. Envisage-t-on de mettre en place une structure de gouvernance canadienne qui reprendrait ces normes sur les codes sources ouverts et commencerait à en faire une version adaptée aux besoins du Canada et au contrôle souverain canadien?

Mme Fraser : Tout d'abord, aucune décision n'a été prise à ce stade concernant la norme technique. La loi définit la procédure à suivre, qui passe par un arrêté du ministre. Le ministre prend la décision, puis publie l'arrêté. Il définit

also sets out the criteria for doing so, and there were a number established in the previous iteration of the legislation, which included transparency, openness, good governance, fairness and the ability to safely and efficiently share data. This legislation before us now also introduces two other considerations.

These include the extent to which — and I am paraphrasing a little bit here — the entity exists in Canada from a legal and physical perspective. The other is that it is meaningfully Canadian and able to meet the objectives of the act. So those are reflective of what you are speaking to right now with respect to ensuring, as you say, that the standard is meaningfully Canadian.

Senator C. Deacon: That's very good news, and it doesn't surprise me, knowing how much work has gone into this — that this thought process is in place.

Looking forward a little bit with respect to write access — we are starting with read access and looking forward to write access where we start to get the competitive opportunities emerging more robustly in our system. We just saw, while Canadians are struggling, the biggest bank profits in history, yet again, and that lack of competition is something we need to address. Certainly, the Competition Bureau has been very strong on that.

The worry I have is that the write access, the way it is written, seems to be tied to the completion of Real-Time Rail. I have likened Real-Time Rail to the sign behind the bar in a British pub that says free beer tomorrow, and I fell for that for quite a while. The worry is that maybe we are seeing the Real-Time Rail process, because it has been so slow, superseded by reality, especially with stablecoin legislation coming in. That seems to be a limiting factor.

Ms. Fraser: Yes.

I think it's important to clarify that, first, the budget sets out legislative amendments to bring about the next phase of consumer-driven banking by mid-2027; I believe that's the government's commitment. It also, as you said, aligns the use of the Real-Time Rail with that payment initiation. It's important to note that they are aligned in the sense of the speed of payment and the role that speed of payment plays in a write-enabled consumer-driven banking framework. But I want to be clear that the two are not mutually exclusive. I think that's a fair way to characterize it.

également les critères à respecter, dont certains étaient déjà présents dans la version précédente du projet de loi, comme la transparence, l'ouverture, la bonne gouvernance, l'équité, ainsi que la capacité de partager les données de manière sécuritaire et efficiente. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ajoute également deux autres considérations.

Il s'agit notamment de la mesure dans laquelle — et je paraphrase un peu ici — l'entité existe au Canada d'un point de vue juridique et physique. L'autre critère est qu'elle doit être véritablement canadienne et capable de répondre aux objectifs de la loi. Ces critères reflètent donc ce dont vous parlez actuellement, à savoir la nécessité de veiller à ce que la norme soit véritablement canadienne, comme vous le dites.

Le sénateur C. Deacon : C'est une excellente nouvelle, et cela ne me surprend pas, sachant tout le travail qui a été accompli pour que ce processus de réflexion soit mis en place.

En ce qui concerne l'accès en écriture, nous commençons par l'accès en lecture et nous attendons avec impatience l'accès en écriture, qui nous permettra de voir des possibilités concurrentielles plus solides dans notre système. Nous venons de constater que, tandis que les Canadiens sont en difficulté, les banques ont enregistré une fois de plus les plus gros bénéfices de leur histoire, et ce manque de concurrence est un problème auquel nous devons remédier. Le Bureau de la concurrence s'est certainement montré très ferme à cet égard.

Ce qui m'inquiète, c'est que, d'après la façon dont cela est rédigé, l'accès en écriture semble lié à l'achèvement du système de paiement en temps réel. À mon avis, la voie de paiement en temps réel est comme l'affiche derrière le bar d'un pub britannique qui dit « bière gratuite demain », et j'y ai cru pendant un certain temps. Je crains que le processus du système de paiement en temps réel, qui a été si lent, ne soit dépassé par la réalité, en particulier avec l'arrivée de la législation sur les cryptomonnaies stables. Cela semble être un facteur limitant.

Mme Fraser : Oui.

Il est important de préciser que, premièrement, le budget prévoit des modifications législatives visant à mettre en place la prochaine phase des services bancaires axés sur le consommateur d'ici la mi-2027; je crois que c'est l'engagement du gouvernement. Il aligne également, comme vous l'avez dit, l'utilisation du système de paiement en temps réel avec cette initiation de paiement. Il est important de noter qu'ils sont alignés sur le plan de la rapidité des paiements et du rôle de la rapidité des paiements dans le cadre des services bancaires axés sur les consommateurs. Mais je tiens à préciser que les deux ne s'excluent pas mutuellement. Je pense que c'est une façon juste de caractériser la situation.

Senator C. Deacon: To be very clear, I hope we don't delay write access because Real-Time Rail still hasn't come forward to fruition and implementation.

Ms. Fraser: What I'm trying to say is that they are aligned with respect to the speed of payments that's offered through a Real-Time Rail, but they are not mutually exclusive; indeed, we do see in other jurisdictions that write access or payment initiation is done in a number of ways, not simply on a Real-Time Rail.

Senator C. Deacon: I got it.

Ms. Fraser: Certainly, from the speed perspective and the efficiency perspective, there is a logical alignment there.

Senator C. Deacon: Okay, super. Thank you.

I want to ask about the accreditation process. We saw in the U.K. that, when they finally launched their accreditation process, there was a backlog in the system because it wasn't ready for the scale of responses from new participants. If we're looking at 2026, one of the realities is that we have to be ready to ensure that accreditation is clear and everybody knows what they have to do and whom they have to deal with. I think it is great. We heard from the Senior Deputy Governor of the Bank of Canada that they are already thinking about this. However, from your standpoint at Finance Canada, do you feel that the legislation gives the Bank of Canada enough flexibility to be able to have a very seamless registration process that doesn't have the glitches that have occurred elsewhere?

Ms. Fraser: It is a good question. Yes, I think it does.

The second piece is that we don't have the criteria set out, because that will come through regulation. We are working closely with the bank right now in preparation for their new responsibilities, as is the Financial Consumer Agency of Canada, or FCAC, with respect to the work they've already been doing in this regard, including with respect to accreditation. Those conversations are happening now so we can be as efficient as possible in that endeavour.

The Chair: I will put you in second round. Maybe my extra three minutes will go to you, because we have a lot of champions around the table here, but we have a huge leader as far as open banking is concerned in Senator Colin Deacon.

Le sénateur C. Deacon : Pour être très clair, j'espère que nous ne retarderons pas l'accès en écriture parce que le système de paiement en temps réel n'a pas encore abouti et n'a pas encore été mis en œuvre.

Mme Fraser : Ce que je dis, c'est qu'ils sont alignés en ce qui concerne la rapidité des paiements offerts par le système de paiement en temps réel, mais qu'ils ne s'excluent pas mutuellement; en effet, nous avons constaté que, dans d'autres pays, l'accès en écriture ou le déclenchement des paiements se fait par un certain nombre de moyens, et pas seulement par le système de paiement en temps réel.

Le sénateur C. Deacon : Je comprends.

Mme Fraser : Certainement, du point de vue de la rapidité et de l'efficacité, il y a une convergence logique.

Le sénateur C. Deacon : Très bien, merci.

J'aimerais poser une question sur le processus d'accréditation. Au Royaume-Uni, lorsque le processus d'accréditation a enfin été lancé, il y a eu un retard dans le système, car celui-ci n'était pas prêt à faire face à l'ampleur de la réponse des nouveaux participants. Pour nous, en 2026, il nous faudra être prêts à garantir que l'accréditation est claire et que tout le monde sait ce qu'il doit faire et à qui s'adresser. Je pense que c'est une excellente chose. La première sous-gouverneure de la Banque du Canada nous a dit qu'ils y réfléchissaient déjà. Cependant, de votre point de vue au ministère des Finances, pensez-vous que le projet de loi donne à la Banque du Canada suffisamment de souplesse pour mettre en place un processus d'enregistrement très fluide, sans les problèmes techniques qui se sont produits ailleurs?

Mme Fraser : C'est une bonne question. Oui, je pense que c'est le cas.

Le deuxième point est que nous n'avons pas encore défini les critères, car ceux-ci seront établis par la réglementation. Nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec la banque pour la préparer à ses nouvelles responsabilités, tout comme le fait l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC, en ce qui concerne le travail déjà accompli à cet égard, notamment en matière d'accréditation. Nous menons ces discussions afin que nous puissions être aussi efficaces que possible dans cette entreprise.

Le président : Je vous donnerai la parole au deuxième tour. Vous aurez peut-être mes trois minutes supplémentaires, car nous avons beaucoup de champions autour de cette table, mais nous avons un chef de file de premier plan en matière de système bancaire ouvert, le sénateur Colin Deacon.

Senator McBean: I understand that the regulations are not set, but how will the new act protect individuals' data privacy, consent and liability when financial data is being shared with third parties?

Ms. Fraser: That is a great question.

There are a number of ways that will happen. The first, which we were speaking about, is accreditation. You want to be able to vet entities to know they are trusted and able to participate in that kind of a data-sharing framework.

Second, the legislation sets out common rules, and these cover consent, which has an element of privacy; liability; security; and national security. These are common rules that all entities participating in this system will be expected to adhere to. The legislation sets out the baseline for that. They include things, as I said, with respect to express consent, how that is to be managed by the entities and how they are to treat the data.

We've been careful in terms of acknowledging that there is existing privacy legislation, both at the federal and provincial levels, that entities are already required to adhere to. We don't want to overlap or duplicate that, so we've been careful in being streamlined about what these are, and they are additive to ensure the protection of consumers.

Senator McBean: That makes me wonder what is between the levels of privacy. Would there be some streamlining to create one rule, a highest or a lowest —

Ms. Fraser: That's a good question.

The framework sets out common baseline rules that, across the country, every entity will be expected to adhere to. Entities are also required to adhere to any applicable legislation at the federal or provincial level. For example, if the legislation says you must renew consent every 12 months and a province said they have decided in their legislation that consent must be renewed every 6 months, then entities operating in that province would be required to adhere to the latter.

What we have in here is a set of rules that provide consistent protections for consumers across the country and provide a level playing field for all the entities that will be participating across the country.

Senator Yussuff: I have two points. One is that this will be a new system we're adopting for the country. Public education will be critical for people to be able to access the system and use it with confidence and, equally, benefit from it, because we are going to bring in some competition. We want people to

La sénatrice McBean : Je comprends que la réglementation n'est pas encore définie, mais comment la nouvelle loi protégera-t-elle la confidentialité des données personnelles, le consentement et la responsabilité lorsque des données financières seront partagées avec des tiers?

Mme Fraser : C'est une excellente question.

Il y a un certain nombre de façons d'y parvenir. La première, dont nous avons parlé, est l'accréditation. Il faut pouvoir valider les entités afin de s'assurer qu'elles sont fiables et capables de participer à ce genre de cadre de partage de données.

Deuxièmement, le projet de loi établit des règles communes, dont le consentement — qui comporte un élément de confidentialité —, la responsabilité, la sécurité et la sécurité nationale. Il s'agit de règles communes que toutes les entités participant à ce système devront respecter. Le projet de loi en définit les bases. Elles comprennent, comme je l'ai dit, des éléments relatifs au consentement explicite, à la manière dont il doit être géré par les entités et à la manière dont celles-ci doivent traiter les données.

Nous avons pris soin de reconnaître qu'il existe déjà une loi sur la protection des renseignements personnels, tant fédérale que provinciale, que les entités sont déjà tenues de respecter. Nous ne voulons pas faire double emploi, c'est pourquoi nous avons pris soin de rationaliser ces règles, qui viennent s'ajouter à celles déjà en vigueur, afin de garantir la protection des consommateurs.

La sénatrice McBean : Cela m'amène à me demander ce qu'il en est entre les niveaux de protection des renseignements personnels. Y aurait-il une rationalisation pour créer une règle unique, la plus élevée ou la plus basse...?

Mme Fraser : C'est une bonne question.

Le cadre établit des règles de base communes que toutes les entités, partout au pays, seront tenues de respecter. Les entités sont également tenues de se conformer à toute loi applicable, fédérale ou provinciale. Par exemple, si la loi dit que le consentement doit être renouvelé tous les 12 mois et si une province a décidé dans son projet de loi que le consentement doit être renouvelé tous les 6 mois, les entités opérant dans cette province seraient tenues de se conformer à cette dernière.

Ce que nous avons ici, c'est un ensemble de règles qui offrent une protection cohérente aux consommateurs partout au pays et garantissent des conditions équitables à toutes les entités qui participeront à l'échelle nationale.

Le sénateur Yussuff : J'ai deux remarques à faire. La première est qu'il s'agit d'un nouveau système que nous adoptons pour le pays. Il sera essentiel de sensibiliser le public afin que les gens puissent accéder au système, l'utiliser en toute confiance et, de la même manière, en tirer profit, car nous allons

recognize that this could save them some money in some form or another.

What's the built-in mechanism for public education?

Ms. Fraser: There are two pieces, I think. One is — and this is part of legislation — that accredited entities will be required to display information that they are accredited. That is an awareness mechanism and also a consumer protection mechanism so that, when I am interfacing with this app, I know that they are an accredited entity that is part of an oversight framework.

The second piece is that the FCAC will continue to maintain its role for financial literacy, including ensuring that Canadians understand how to safely share their financial data through a consumer-driven banking framework.

Senator Yussuff: In the current system, fraud has been highlighted far more than the bank has been acknowledging publicly. We are learning that more and more. What are the penalties for those involved in fraud? You are asking Canadians to trust the system. If you lose your information or someone fraudulently accesses your account or what have you, how do we penalize those who are not taking responsibility for the protection of the consumers in the first place?

Ms. Fraser: There are a few measures in the legislation that I will get to. First, however, the risk around fraud is significantly greater in a scenario where people are performing screen scraping, which is what is happening right now. That's the sharing of banking credentials to access these services. We know it's happening; we know roughly 9 million Canadians are using this, and it represents a risk to them and to the institutions they are using.

There are a number of provisions in here are intended to address, let's say, fraudulent use of the system. First, there are rules or penalties around claiming to be a participant of the framework when one is not. There will also be rules around the use of screen scraping. The legislation actually places a ban on screen scraping to prevent entities from doing this. Once the framework is in place, that will come into force. That will be after consultation with entities about what the timeline and process for that will be.

Those are some of the measures that are in place.

introduire une certaine concurrence. Nous voulons que les gens prennent conscience que cela pourrait leur permettre de réaliser des économies d'une manière ou d'une autre.

Quel est le mécanisme intégré pour la sensibilisation du public?

Mme Fraser : Je pense qu'il y en a deux. Le premier, qui fait partie de la loi, établit que les entités accréditées sont tenues d'afficher des informations indiquant qu'elles sont accréditées. C'est un mécanisme de sensibilisation et de protection des consommateurs qui me permet, lorsque j'utilise cette application, de savoir qu'il s'agit d'une entité accréditée qui fait partie d'un cadre de surveillance.

Le deuxième point est que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada continuera de remplir son rôle en matière d'éducation financière, notamment en veillant à ce que les Canadiens comprennent comment partager leurs données financières en toute sécurité dans le contexte d'un cadre des services bancaires axés sur les consommateurs.

Le sénateur Yussuff : Dans le système actuel, la fraude a été beaucoup plus mise en évidence que ne l'a reconnu publiquement la banque. Nous en apprenons de plus en plus à ce sujet. Quelles sont les sanctions pour les personnes impliquées dans des fraudes? Vous demandez aux Canadiens de faire confiance au système. Si vous perdez vos informations ou si quelqu'un accède frauduleusement à votre compte, ou n'importe quoi d'autre, comment pouvons-nous sanctionner ceux qui n'assument pas la responsabilité de protéger les consommateurs en premier lieu?

Mme Fraser : Le projet de loi prévoit quelques mesures, que j'aborderai dans un instant. Toutefois, je tiens d'abord à souligner que le risque de fraude est beaucoup plus élevé dans un scénario où les gens pratiquent ce que l'on appelle la capture de données d'écran, ce qui est le cas actuellement. Il s'agit du partage d'identifiants bancaires pour accéder à ces services. Nous savons que cela se produit; nous savons qu'environ 9 millions de Canadiens ont recours à cette pratique, qui représente un risque pour eux et pour les institutions qu'ils utilisent.

Le projet de loi contient un certain nombre de dispositions visant à lutter contre, disons, l'utilisation frauduleuse du système. Tout d'abord, il existe des règles ou des sanctions pour ceux qui prétendent participer au cadre alors qu'ils n'y participent pas. Il y aura également des règles concernant la pratique de capture de données d'écran. En fait, le projet de loi interdit la capture de données d'écran, afin d'empêcher les entités de la faire. Une fois le cadre mis en place, cette interdiction entrera en vigueur. Cela se fera après consultation des entités sur le calendrier et le processus à suivre.

Ce sont là quelques-unes des mesures qui sont en place.

With respect to consumers, I want to be sure clear that the legislation also points out that a consumer is not to be held liable for losses in the consumer-driven banking framework except in instances of gross negligence.

So there are protections in there for consumers using this.

Finally, the piece we are discussing now is a read-only system and does not have write access. So it does not give entities the ability to initiate a payment, but the government has obviously signalled a commitment to move in that direction. This framework speaks only to the ability to read or look at the data.

This is not to diminish the concerns about fraud at all, but fraud is less concerning in that read-only context.

Senator Yussuff: Have we learned anything from other jurisdictions that have enacted open banking? How can we enact those provisions to ensure we don't make the same mistakes?

Ms. Fraser: Some have used the term "fast follower," and I will let other people make judgments about that. We have benefited from being able to observe what has happened in other jurisdictions, including with respect to fraud. We are following closely what is happening in the U.K. There is evidence, in fact, that the system is protective, and the U.K. has payment initiation enabled. There's evidence that fraud is lower within that framework than outside of it. We're certainly looking to them.

Senator Yussuff: Thank you. So in my lifetime, we may be able to access the system.

Ms. Fraser: Yes.

Senator Ringuette: We're talking about data risk and consumer protection. I may be naive, but I'm still surprised that all this system is not under the supervision of the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, and that brings on the slate of protection that Canadians know — or do not — deposit protection, the first-time business loan guarantee and so on.

So all these items will not be part of this new system; at least that's not what I'm seeing. So what are you talking about with regard to consumer protection? I know it's bringing more competition, but the other side of the equation is what exists with regard to consumer protection.

En ce qui concerne les consommateurs, je tiens à préciser qu'il est indiqué également dans la loi qu'un consommateur ne peut être tenu responsable des pertes subies à l'intérieur du cadre des services bancaires axés sur les consommateurs, sauf en cas de négligence grave.

Il y a donc des protections pour les consommateurs qui utilisent ce système.

Enfin, le système dont nous parlons actuellement est un système en lecture seule et ne dispose pas d'un accès en écriture. Il ne permet donc pas aux entités d'engager un paiement, mais le gouvernement a clairement indiqué son intention d'aller dans cette direction. Ce cadre ne concerne que la possibilité de lire ou de consulter les données.

Cela ne diminue en rien les préoccupations relatives à la fraude, mais celle-ci est moins préoccupante dans un contexte de lecture seule.

Le sénateur Yussuff : Avons-nous tiré des enseignements des autres pays qui ont mis en place le système bancaire ouvert? Comment pouvons-nous mettre en œuvre ces dispositions afin de ne pas commettre les mêmes erreurs?

Mme Fraser : Certains ont utilisé le terme « *fast follower* », qui signifie « suiveur rapide », et je laisserai à d'autres le soin d'en parler. Il a été utile pour nous de pouvoir observer ce qui s'est passé ailleurs, notamment en matière de fraude. Nous suivons de près ce qui se passe au Royaume-Uni. Il existe en effet des preuves que le système est protecteur, et le Royaume-Uni a activé l'engagement de paiement. Il semble y avoir des preuves que la fraude est moins importante dans ce cadre qu'en dehors de celui-ci. Nous nous inspirons certainement de leur exemple.

Le sénateur Yussuff : Merci. Ainsi, nous pourrions peut-être accéder au système de mon vivant.

Mme Fraser : Oui.

La sénatrice Ringuette : Nous parlons des risques liés aux données et de la protection des consommateurs. Je suis peut-être naïve, mais je suis tout de même surprise que l'ensemble de ce système ne soit pas sous la supervision du Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, qui assure la protection que les Canadiens connaissent — ou ne connaissent pas — en matière de protection des dépôts, de garantie des prêts aux entreprises qui démarrent, etc.

Tous ces éléments ne feront donc pas partie de ce nouveau système; du moins, ce n'est pas ce que je constate. De quoi parlez-vous donc en matière de protection du consommateur? Je sais que cela favorise la concurrence, mais le revers de la médaille concerne la protection des consommateurs.

Ms. Fraser: That is a very good question. The thing we want to be clear about with this framework is that it deals with the sharing of the data and not the underlying products. That's a very clear distinction because those products are regulated both federally and provincially, so there are existing rules at the provincial and federal levels that govern the products that are going to be used or adopted in the system.

What the legislation does is deal squarely with how are you sharing your data with that entity, what needs to be in place to ensure it's being done securely and that you are protected in the event that something goes wrong.

Senator Ringuette: Who is supervising the rules?

Ms. Fraser: The bank.

Senator Ringuette: Which bank?

Ms. Fraser: The Bank of Canada.

Senator Ringuette: They've never been in a supervisory role. OSFI has always been supervising the banking system in Canada.

Ms. Fraser: I think it's fair to say that the bank has a supervisory role with respect to retail payments.

Senator Ringuette: It has for two years.

Ms. Fraser: Yes. There is quite a bit of alignment here in terms of the activity and the entities that are going to be overseen. The legislation itself provides strong protection for consumers with respect to the data-sharing piece, which is additive, in effect, to the protections in place with respect to the products and services and the rules they're governed under at the federal and provincial levels.

Senator Ringuette: I have concerns, but thank you.

Senator Loffreda: Thank you for being here.

You've mentioned national security a few times, and the act does include enhanced national security safeguards. What types of risks have the government identified to national security? How will these risks be mitigated in practice?

Ms. Fraser: I will first speak about the risks. Obviously, when you have people's sensitive financial data moving, there are risks that are implicit with that which can extend to national security. The legislation sets out a number of provisions. I have colleagues here in case there are more specific questions that deal with the national security aspects of our work.

Mme Fraser : C'est une excellente question. Ce que nous voulons préciser à propos de ce cadre, c'est qu'il traite du partage des données et non des produits sous-jacents. C'est une distinction très claire, car ces produits sont réglementés à la fois à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale. Il y a donc des règles provinciales et fédérales qui régissent les produits qui seront utilisés ou adoptés dans le cadre du système.

Cette loi traite directement de la manière dont vous partagez vos données avec cette entité, de ce qui doit être mis en place pour garantir que cela se fait en toute sécurité et que vous êtes protégé en cas de problème.

La sénatrice Ringuette : Qui supervise les règles?

Mme Fraser : La banque.

La sénatrice Ringuette : Quelle banque?

Mme Fraser : La Banque du Canada.

La sénatrice Ringuette : Elle n'a jamais joué de rôle de supervision. C'est le Bureau du surintendant des institutions financières qui a toujours supervisé le système bancaire au Canada.

Mme Fraser : Je pense qu'il est juste de dire que la Banque du Canada a un rôle de supervision en ce qui concerne les paiements de détail.

La sénatrice Ringuette : Depuis deux ans.

Mme Fraser : Oui. Il y a une certaine harmonisation en ce qui concerne les activités et les entités qui seront supervisées. La loi elle-même offre une protection solide aux consommateurs en matière de partage des données, qui s'ajoute en fait aux protections déjà en place pour les produits et services et aux règles qui les régissent à l'échelle fédérale et à l'échelle provinciale.

La sénatrice Ringuette : J'ai des inquiétudes, mais je vous remercie.

Le sénateur Loffreda : Merci d'être ici.

Vous avez mentionné quelques fois la sécurité nationale, et la loi prévoit effectivement des mesures de protection renforcées en matière de sécurité nationale. Quels genres de risques à la sécurité nationale le gouvernement a-t-il repérés? Comment ces risques seront-ils atténués dans la pratique?

Mme Fraser : Je vais d'abord parler des risques. Il est évident que le transfert des données financières sensibles comporte des risques implicites qui peuvent avoir des répercussions sur la sécurité nationale. La loi prévoit un certain nombre de dispositions. J'ai des collègues ici présents au cas où vous auriez des questions plus précises sur les aspects de notre travail liés à la sécurité nationale.

The first of these is that every entity that is going to be participating will be subject to a national security screen to determine whether they're appropriate and eligible to participate in the framework. There are other mechanisms in there as well for the minister to order entities to do certain things with respect to national security. The minister has the authority to suspend or revoke with respect to concerns around national security, and so that is the general flavour of what is within the legislation as it concerns national security.

Senator Loffreda: What would be the economic impact of open banking? Who is accountable for timing, budget and so on?

Ms. Fraser: Obviously, there's a certain component that we're responsible for as the Department of Finance. The Bank of Canada, as the regulator, will also be responsible for a certain component, so there's a bit of shared responsibility there.

In terms of economic impact, it's an interesting question, because open banking systems are relatively nascent in other jurisdictions and there aren't many attempts to quantify their impact. We know there are estimates in the U.K. I believe those are around \$20 billion to \$30 billion annually, though, again, they're nascent.

Senator Loffreda: That is positive for us to follow. Are you certain about that positive impact?

Ms. Fraser: Yes.

[Translation]

Senator Henkel: Canada is known to be very fertile ground for regulation concerning international online scam networks. According to the Canadian Anti-Fraud Centre, fraud losses reached \$638 million in 2024 with over 108,000 reports, even though only 5% to 10% of victims report their case. In Canada, banks have no legal obligation to reimburse fraud involving wire transfers or debit cards, unlike in the case of credit cards. Why is Bill C-15 still not creating a clear obligation to reimburse victims when the situation has become an epidemic and shows no signs of improving?

Ms. Hamel: There is another division that deals with measures to combat fraud.

[English]

The Chair: What I propose is you can answer that question when we deal with that division; otherwise, it will be hard to manage. Senator Henkel, now we are studying Division 9, which is about open banking. Your question is very relevant, but I

Selon la première de ces dispositions, chaque entité participant au cadre sera soumise à un contrôle de sécurité nationale pour vérifier son aptitude et son admissibilité. Le projet de loi prévoit également d'autres mécanismes permettant au ministre d'ordonner à des entités de prendre certaines mesures en matière de sécurité nationale. Le ministre a le pouvoir de suspendre ou de révoquer des autorisations pour des raisons de sécurité nationale. Voilà donc, en gros, ce que prévoit la loi sur le plan de la sécurité nationale.

Le sénateur Loffreda : Quel serait l'impact économique du système bancaire ouvert? Qui est responsable du calendrier, du budget, etc.?

Mme Fraser : De toute évidence, le ministère des Finances est responsable d'une certaine partie. La Banque du Canada, en tant qu'organisme de réglementation, sera aussi responsable d'une certaine partie, il y a donc une certaine part de responsabilité partagée.

En ce qui concerne l'impact économique, c'est une question intéressante, car les systèmes bancaires ouverts sont relativement nouveaux dans d'autres pays, et peu d'entre eux ont tenté de quantifier leur impact. Nous savons qu'il y a des estimations au Royaume-Uni. Je crois qu'elles se situent entre 20 et 30 milliards de dollars par an, mais, encore une fois, ces systèmes sont nouveaux.

Le sénateur Loffreda : C'est positif pour nous de suivre cela. Êtes-vous certaine de cet impact positif?

Mme Fraser : Oui.

[Français]

La sénatrice Henkel : Le Canada est connu pour être un terrain très fertile pour la réglementation concernant les réseaux internationaux d'escroqueries en ligne. Selon le Centre antifraude du Canada, les pertes liées à la fraude ont atteint 638 millions de dollars en 2024 avec plus de 108 000 signalements alors que seulement 5 à 10 % des victimes rapportent leur cas. Au Canada, les banques n'ont aucune obligation légale de rembourser une fraude par virement ou par carte de débit, contrairement aux cartes de crédit. Pourquoi est-ce que le projet de loi C-15 ne crée-t-il toujours pas une obligation claire de remboursement des victimes alors que la situation est devenue une véritable épidémie et qu'elle ne semble pas s'améliorer?

Mme Hamel : Il y a une autre division qui porte sur les mesures pour lutter contre la fraude.

[Traduction]

Le président : Je vous propose de répondre à cette question lorsque nous aborderons cette section, sinon cela sera difficile à gérer. Sénatrice Henkel, nous étudions actuellement la section 9, qui concerne le système bancaire ouvert. Votre question est très

propose to postpone. Do you have any other questions more related to Division 9?

[*Translation*]

Senator Henkel: We are talking about bank management, but the requirements that banks must have policies and procedures in place against . . . I'll wait for the other division.

[*English*]

Senator Fridhandler: My first question is a narrow and technical one. The definition of “participating entity” is very specific, and a lot of these entities are massive conglomerates; for example, a bank will own wealth management, an investment dealer and an insurance company, and there will be, I expect, leakage of information.

I know there's discretionary ability in here, but some of those subsidiary entities and affiliates are not identified as being part of the system proper here. Can you tell me what your intention is on who gets access to data and coverage?

Ms. Fraser: Yes, the legislation refers to participating entities broadly, so the idea is that an entity comes into the system to provide a service to the consumer, and because of the requirements around reciprocity — that is, the data must flow both ways at the consumer's request — we don't identify them as a data holder, a bank or a fintech. We identify them as participating entities who may at some points be providing information and at others be receiving information.

With respect to your question about subsidiaries, it would be a question around accreditation and how that entity elected to move forward with its accreditation application — so whether it included those subsidiaries.

There are rules in the legislation around the treatment of the data, which effectively say that you may only use the data for the stated purpose that you have identified and to which the consumer has consented. So you cannot give the data to your subsidiary or another party, unless the consumer has said, “Yes, I consent to you doing that.”

Senator Fridhandler: They would have to be accredited, too; otherwise, they're not caught by the web of all the regulations as well.

Ms. Fraser: Correct. There will be case-specific situations as to whether an entity decides to include its subsidiaries or just one of its lines of business. As opposed to getting into the nuances of that, that's probably the best way to explain it.

pertinente, mais je propose de la reporter. Avez-vous d'autres questions plus liées à la section 9?

[*Français*]

La sénatrice Henkel : On parle de la gestion des banques, mais les obligations exigeant que les banques doivent se doter de politiques et de procédures contre la... Je vais attendre l'autre section.

[*Traduction*]

Le sénateur Fridhandler : Ma première question est précise et technique. La définition d'« entité participante » est très précise, et bon nombre de ces entités sont des conglomerats gigantesques; par exemple, une banque possédera une société de gestion de patrimoine, une société de courtage en valeurs mobilières et une compagnie d'assurances, et je m'attends à ce qu'il y ait des fuites d'informations.

Je sais qu'il y a une marge discrétionnaire ici, mais certaines de ces filiales et sociétés affiliées ne sont pas identifiées comme faisant partie du système proprement dit. Pourriez-vous m'indiquer votre intention quant à l'accès aux données et à la couverture?

Mme Fraser : Oui, le projet de loi fait référence aux entités participantes de manière générale. On suppose donc qu'une entité entre dans le système pour fournir un service au consommateur, et en raison des exigences de réciprocité — c'est-à-dire que les données doivent circuler dans les deux sens à la demande du consommateur —, nous ne les identifions pas comme des détenteurs de données, des banques ou des entreprises de technologie financière. Nous les identifions comme des entités participantes qui peuvent, à certains moments, fournir des informations et, à d'autres, en recevoir.

En ce qui concerne votre question sur les filiales, il s'agirait de l'accréditation et de la manière dont cette entité a choisi de présenter sa demande d'accréditation, c'est-à-dire si elle incluait ces filiales.

La législation contient des règles relatives au traitement des données, qui, en substance, disent que vous ne pouvez utiliser les données qu'aux fins que vous avez indiquées et auxquelles le consommateur a consenti. Vous ne pouvez donc pas communiquer les données à votre filiale ou à une autre partie, à moins que le consommateur n'ait donné son accord.

Le sénateur Fridhandler : Elles devraient également être accréditées, sinon elles ne se trouveraient pas dans l'écheveau des réglementations.

Mme Fraser : C'est exact. Il y aura des situations particulières où une entité décidera d'inclure ses filiales ou seulement l'une de ses branches d'activité. Plutôt que d'entrer dans les détails, c'est probablement la meilleure façon de l'expliquer.

Senator Fridhandler: I have a question on sovereignty of data, to follow up on Senator C. Deacon's. Canadians are concerned about sovereignty of data. You suggested this will get deferred to the regulations. I don't see anything in the act that addresses that, which means we won't have any oversight on that if it happens. I see it as a hole here, being absent from the statute proper. Am I correct in that observation?

Ms. Fraser: There are two pieces here. One is talking about the technical standard, which is more about the technical standards body that will set the instructions for how, technically, the data is shared. That's the piece we were speaking about there — that body.

With respect to data sovereignty, again, I would point to the rules around how an entity can use the data that a consumer provides them or permits them to access. The final piece I would say on that is that the data sovereignty piece is bigger than just the framework itself.

Senator Fridhandler: I have a final question, which regards costs. There are a lot of costs for the Bank of Canada to gear up and do even their small piece. There are costs for participating entities. It seems as if nobody can charge costs for what's going on here, in terms of operationalizing the system, but the bank, for example, under paragraphs 4(c) and (d), needs to promote the activities here.

Can you give us an indication of the cost to the Bank of Canada to operationalize this? Can you confirm that other people can't charge for participation in the sharing of data?

Ms. Fraser: I can start with the question around the Bank of Canada. I want to point out that the Bank of Canada has existing staff and processes that can be leveraged to operationalize this framework. That's part of the rationale behind the transfer to the Bank of Canada.

Additional costs related to this will be funded through a reduction of up to \$19.3 million over two years in its remittances to the government's Consolidated Revenue Fund. That's the funding mechanism, if you will.

On the second piece, yes, the legislation sets out that data that is shared participating entities inside the framework must be shared without cost. So, yes, I can confirm that.

[Translation]

Senator Dalphond: How will this work when it comes to enforcement by provincial authorities? For example, credit unions like Caisses Desjardins participate in the network. Is it

Le sénateur Fridhandler : J'ai une question sur la souveraineté des données, pour faire suite à celle du sénateur C. Deacon. Les Canadiens se préoccupent de la souveraineté des données. Vous avez suggéré que cette question serait reportée au règlement. Je ne vois rien dans la loi qui traite de cela, ce qui signifie que nous n'aurons aucun contrôle sur cette question, si elle se pose. Je considère que c'est une lacune, qui n'est pas comblée par la loi elle-même. Ai-je raison?

Mme Fraser : Il y a deux aspects à cela. Le premier concerne la norme technique, qui relève davantage de l'organisme de normalisation technique qui établira les instructions sur la manière dont les données seront techniquement partagées. C'est de cet organisme que nous parlons.

En ce qui concerne la souveraineté des données, je renvoie à nouveau aux règles régissant la manière dont une entité peut utiliser les données qu'un consommateur lui fournit ou auxquelles il lui permet d'accéder. Le dernier point que je voudrais dire à ce sujet est que la question de la souveraineté des données dépasse le cadre lui-même.

Le sénateur Fridhandler : J'ai une dernière question, qui concerne les coûts. La Banque du Canada doit engager des dépenses importantes pour se préparer et accomplir sa petite part du travail. Il y a des coûts pour les entités participantes. Il semble que personne ne puisse imposer de frais liés à la mise en œuvre du système, mais la banque, par exemple, en vertu des alinéas 4c) et d), doit agir en tant que promoteur des activités prévues ici.

Pouvez-vous nous donner une indication du coût que représente la mise en œuvre de ce système pour la Banque du Canada? Pouvez-vous confirmer que d'autres entités ne peuvent imposer de frais pour la participation au partage des données?

Mme Fraser : Je peux commencer par la question concernant la Banque du Canada. Je tiens à souligner que la Banque du Canada dispose déjà du personnel et des processus nécessaires pour mettre en œuvre ce cadre. C'est l'une des raisons qui ont motivé le transfert à la Banque du Canada.

Les coûts supplémentaires liés à cette opération seront financés par une réduction pouvant atteindre 19,3 millions de dollars sur deux ans des versements au Trésor. C'est en quelque sorte le mécanisme de financement.

Pour ce qui est du deuxième point, oui, le projet de loi stipule que les données partagées entre les entités participantes dans le cadre de ce dispositif doivent l'être sans frais. Je peux donc le confirmer.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Comment cela fonctionnera-t-il en matière d'application par rapport aux autorités provinciales? Par exemple, les caisses populaires comme les Caisses Desjardins

provided for in the legislation that the bank's authority can be delegated to a provincial authority? And if there are offences, will the offences provided for in the legislation apply, and will the provincial authority send notices and offence reports?

Can you explain how this will work in terms of criminal enforcement and consumer protection? For example, would Quebec's Consumer Protection Act also apply?

Ms. Fraser: I can start with the designated regulation.

A province will submit a request to the department for the designation of certain provisions to be subject to oversight by the provincial regulatory body. Once an agreement or memorandum of understanding has been concluded with the Bank of Canada and is in place, and a ministerial order has been issued, the designated provincial or territorial regulatory body will be given responsibility for overseeing the enforcement of the agreed upon provisions.

Next, provisions that may be designated relating to areas in which provinces were already serving provincial financial institutions, such as security, privacy, including consumer consent and authentication, liability, complaints, consumer protection, and provisions relating to accreditation, membership in the association, revocation, and national security, will remain under federal jurisdiction.

That's how it works for delegation. The goal is for provincial regulators to work together with the Bank of Canada on enforcement.

I would like to add that we are working together with provincial representatives to establish a framework that recognizes that there are laws in place regarding consumer protection and to ensure that this framework does not duplicate provincial regulations.

Senator Dalphond: I saw that a number of regulatory powers were conferred on the bank and also on the minister. Depending on the situation, both can issue regulations. If the administration of the system is delegated to a province, will the province have to apply the regulations adopted by the Bank of Canada, or will it have to apply regulations that will be adopted, for example, by the Autorité des marchés financiers in Quebec?

Ms. Fraser: The objective is for provincial regulators to oversee the single regulatory framework. The goal is to avoid having too many regulations.

participent au réseau. C'est prévu qu'on peut déléguer à une autorité provinciale le pouvoir de la banque? Et s'il y a des infractions, est-ce les infractions prévues à la loi qui vont s'appliquer et est-ce l'autorité provinciale qui va envoyer des avis et des procès-verbaux d'infraction?

Pouvez-vous nous expliquer comment cela va fonctionner au niveau de l'application pénale et au niveau du régime de protection des consommateurs? Par exemple, est-ce que la Loi sur la protection du consommateur du Québec s'appliquerait aussi?

Mme Fraser : Je peux commencer avec la réglementation désignée.

Une province présentera une demande au ministère pour la désignation de certaines dispositions à soumettre de la surveillance de l'organisme de réglementation provinciale. Une fois qu'un accord ou un protocole d'entente sera conclu avec la Banque du Canada, sera en place et qu'un arrêté ministériel aura été pris, l'organisme de réglementation provinciale ou territoriale désigné se verra confier la responsabilité de surveiller l'application des dispositions convenues.

Ensuite, les dispositions pouvant être désignées concernant les domaines dans lesquels les provinces servaient déjà les institutions financières provinciales, notamment la sécurité, la protection de la vie privée, y compris le consentement et l'authentification du consommateur, la responsabilité, les plaintes, la protection des consommateurs et les dispositions relatives à l'accréditation, l'adhésion à l'association, la révocation et la sécurité nationale demeurent la compétence du gouvernement fédéral.

C'est la façon dont cela fonctionne pour la délégation. Le but est que les régulateurs provinciaux travaillent ensemble avec la Banque du Canada sur le renforcement.

Finalement, j'aimerais ajouter que nous travaillons ensemble avec les représentants provinciaux pour établir un cadre qui reconnaît qu'il y a des lois qui existent concernant la protection des consommateurs et pour s'assurer que ce cadre ne duplique pas les règlements provinciaux.

Le sénateur Dalphond : J'ai vu qu'il y avait plusieurs pouvoirs réglementaires qui étaient conférés à la banque et aussi au ministre. Selon la situation, les deux peuvent émettre des règlements. Si on délègue à une province l'administration du système, la province devra-t-elle appliquer la réglementation adoptée par la Banque du Canada ou si elle doit appliquer une réglementation qui sera adoptée, par exemple, par l'Autorité des marchés financiers au Québec?

Mme Fraser : L'objectif est que les régulateurs provinciaux surveillent le cadre unique de la réglementation. Le but est de ne pas avoir trop de règlements.

Senator Dalphond: In your suggestion, does everyone apply a single framework?

Ms. Fraser: Yes.

Ms. Hamel: Yes, but as Ms. Fraser said earlier, while recognizing that provincial authorities can add standards relating to data sharing or privacy and monitor as they should if they wish to do so.

In addition, the goal of these amendments is to ensure that the relationship between provincial regulators and the entities overseen, such as credit unions or caisses populaires, which already have relationships, is recognized. Another goal is to ease the administrative burden.

Senator Dalphond: Thank you.

[English]

Senator Papatello: I have a quick comment and not a question. I want to congratulate you on the calibre of the people you bring forward to the committee. Kirsten Fraser and I worked together at Queen's Park many years ago. I'm delighted to see you doing so well and answering questions so directly and fulsomely. I like to think that is due to great training by all your friends at Queen's Park. It's great to see you, Kirsten, and, of course, everyone here tonight. I always think that we have terrific people answering questions.

I want to comment about something in particular: that you elected to use the Bank of Canada, with its efficiency and all its expertise as the rationale. A number of questions have come up through the Banking and Finance Committees related to the bill. That same concept was questioned repeatedly around Build Canada Homes and creating a new organization when other organizations perhaps could have done exactly what you've done with the Bank of Canada in this regard. That's only a comment. You can comment on that if you wish.

Ms. Fraser: I do not have much to add with respect to the Bank of Canada. The objective there was efficiency in the framework — given the existing oversight of entities that will likely be participants of the consumer-driven banking framework — and efficiency in getting the framework up and running. That was really the thinking and the rationale behind the transfer to the Bank of Canada.

The Chair: Thank you. As a chair, usually I refrain from voicing strong opinions, but in that particular case, I'm reminded of a strong discussion we had about 18 months ago. We talked

Le sénateur Dalphond : Dans votre suggestion, on applique tous un cadre unique?

Mme Fraser : Oui.

Mme Hamel : Oui, mais comme Mme Fraser l'a dit précédemment, tout en reconnaissant que les autorités provinciales peuvent ajouter des normes relatives au partage des données ou à la protection de la vie privée et faire la surveillance comme elles le devraient si elles le souhaitent.

De plus, ces modifications sont pour s'assurer que l'on reconnaît la relation établie entre les régulateurs provinciaux et les entités qui sont supervisées, par exemple les coopératives de crédit ou les caisses populaires qui ont déjà des relations. C'est aussi pour faciliter le fardeau administratif.

Le sénateur Dalphond : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Papatello : J'ai une brève observation à faire, et non une question. Je tiens à vous féliciter pour la qualité des personnes que vous présentez au comité. Kirsten Fraser et moi avons travaillé ensemble à Queen's Park il y a de nombreuses années. Je suis ravie de voir que vous vous en sortez si bien et que vous répondez aux questions de manière si directe et si complète. J'ose croire que cela est dû à l'excellente formation dispensée par tous vos collègues de Queen's Park. Je suis ravie de vous voir, madame Fraser, et, bien sûr, de voir tout le monde ici ce soir. Je trouve toujours que nous avons des personnes formidables pour répondre aux questions.

Je voudrais faire une observation particulière concernant le fait que vous ayez choisi de vous appuyer sur la Banque du Canada, avec son efficacité et toute son expertise. Un certain nombre de questions ont été soulevées au sein des comités des banques et des finances au sujet du projet de loi. Ce même concept a été remis en question à plusieurs reprises au sujet de Maisons Canada et de la création d'une nouvelle organisation quand d'autres organisations auraient peut-être pu faire exactement ce que vous avez fait avec la Banque du Canada à cet égard. Ce n'est qu'une observation. Vous pouvez la commenter, si vous le souhaitez.

Mme Fraser : Je n'ai pas grand-chose à ajouter au sujet de la Banque du Canada. L'objectif était d'assurer l'efficacité du cadre — compte tenu de la surveillance existante des entités qui seront probablement participantes au cadre des services bancaires axé sur les consommateurs — et l'efficacité de la mise en place et du fonctionnement du cadre. C'était vraiment le motif et le raisonnement sur lesquels s'appuyait le choix du transfert à la Banque du Canada.

Le président : Merci. Comme président, je m'abstiens généralement d'exprimer des opinions tranchées, mais dans ce cas-ci, cela me rappelle une discussion animée que nous avons

about going to the FCAC. There is nothing wrong with the FCAC itself and their officials, but my comfort zone increased big time when I saw the Bank of Canada. Desjardins is in the loop because they are more involved with the Bank of Canada than with the FCAC. If the committee feels the necessity, we could invite Desjardins because they have a sense of the situation in Quebec regarding the regulators.

But with regard to the Bank of Canada, when Senator C. Deacon and I saw that, we had the same reaction: that finally, it will be more logical, and the expertise is there to deal with this.

Colleagues, since our two witnesses Ms. Fraser and Ms. Hamel have to be involved in Divisions 15, 16 and 45, I will try to be as efficient as I can. There may be a risk that we won't be able to have all witnesses, but do you agree that I should invite our two witnesses to stay, and we will move directly to Divisions 15 and 16? I propose that Divisions 15 and 16 should go together, because these two divisions are about amending the Bank Act with regard to the amount of funds deposited by cheque to be withdrawn, and Division 16 is about the provincial customer file that Senator Henkel talked about. If you agree, if we are very efficient and if our two witnesses are free for the rest of the evening, then there will be no need to return.

Senator C. Deacon: I would like to ask one more question about open banking. I'd like to echo Senator Papatello's comments: You've done a tremendous job. It's great to see you in this position. We've waited a long time for this.

I want to ask very specifically about the transition from screen scraping. There have not been any known data breaches using screen scraping that we're aware of, but if we have a harsh transition, there's a risk that delays could disrupt business quite substantially for a number of financial technology companies. We know there has been a lot of resistance from our principal banks in Canada regarding the implementation of this. I could see this being a challenge.

The other element I want to ask you to speak to is the completeness of the data that consumers would like to see transferred to a new entity and the control over that. Those are the final two things, because they're quite central to the effectiveness of building the new system.

Ms. Fraser: With respect to screen scraping, I want to be clear that no other jurisdiction has done this yet. However, there is a very clear provision in the legislation that sets out that there will be a ban on screen scraping. The government has also been clear that that will happen in consultation with entities. So there needs to be a discussion of how that transition happens and what that time looks like. Further, since we don't have other

eue il y a environ 18 mois. Nous avons évoqué l'idée de nous adresser à l'ACFC. Il n'y a rien à redire à l'ACFC elle-même ni à ses représentants, mais j'ai été beaucoup plus rassuré lorsque j'ai vu la Banque du Canada. Desjardins est dans la boucle parce qu'elle est plus engagée auprès de la Banque du Canada que de l'ACFC. Si le comité le juge nécessaire, nous pourrions inviter Desjardins, car elle a une bonne connaissance de la situation au Québec en ce qui concerne les organes de réglementation.

En ce qui concerne la Banque du Canada, lorsque le sénateur C. Deacon et moi-même avons vu la proposition, nous avons eu la même réaction : finalement, ce sera plus logique, et l'expertise est là pour traiter cette question.

Chers collègues, comme nos deux témoins, Mmes Fraser et Hamel, doivent participer à l'étude des sections 15, 16 et 45, je vais essayer d'être aussi efficace que possible. Il est possible que nous ne puissions pas entendre tous les témoins, mais êtes-vous d'accord pour que j'invite nos deux témoins à rester et que nous passions directement aux sections 15 et 16? Je propose d'examiner ensemble les sections 15 et 16, car elles visent à modifier la Loi sur les banques en ce qui concerne le montant des fonds déposés par chèque pouvant être retirés, et la section 16 porte sur le dossier provincial des clients dont la sénatrice Henkel a parlé. Si vous êtes d'accord, si nous sommes très efficaces et si nos deux témoins sont libres pour le reste de la soirée, il ne sera pas nécessaire de les faire revenir.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais poser une autre question sur le système bancaire ouvert. Je voudrais me faire l'écho des commentaires de la sénatrice Papatello : vous avez fait un travail formidable. C'est formidable de vous voir à ce poste. Nous avons attendu longtemps pour cela.

Je voudrais vous poser une question très précise sur la transition de la capture de données d'écran. À notre connaissance, aucune violation de données n'a été signalée à ce jour à cause de la capture de données d'écran, mais si la transition est trop brutale, les retards risquent de perturber considérablement les activités de plusieurs entreprises de technologie financière. Nous savons que nos principales banques au Canada ont opposé une forte résistance à la mise en œuvre de cette mesure. Je pense que cela pourrait poser un problème.

L'autre élément dont je voudrais vous parler est l'exhaustivité des données que les consommateurs souhaitent voir transférées à une nouvelle entité et le contrôle de ces données. Ce sont les deux derniers points, car ils sont essentiels à l'efficacité de la mise en place du nouveau système.

Mme Fraser : En ce qui concerne la capture de données d'écran, je tiens à préciser qu'aucune autre administration ne l'a encore fait. Cependant, le projet de loi contient une disposition très claire qui interdit la capture de données d'écran. Le gouvernement a également clairement indiqué que cela se ferait en consultation avec les entités concernées. Il faut donc discuter de la manière dont cette transition se fera et du calendrier à

jurisdictions to look to for an example in this regard, are there circumstances in which we would continue to permit screen scraping? There's a bit of a dialogue, discussion and consultation that have to happen there with respect to that, and that is the plan. The framework needs to be in place for us to get to that.

Regarding the second question on the completeness of the data, the scope is listed as chequing, savings and lending, and it's fairly broad in that respect in covering a number of financial products. It is data provided by the consumer about those products. That's the way it's defined in the legislation, with derived data being outside of that scope. So that is the broad scope of the legislation. There will need to be discussion with the Bank of Canada in the course of the drafting of regulations to sort out what precisely that looks like. That will come from guidance and from regulation.

Senator C. Deacon: If I'm interpreting what you've said correctly, saying that derived data is outside is a pretty clear line, so it's everything up until derived data. That's good to hear. Thank you.

The Chair: Ms. Hamel will stay with us. Ms. Fraser, thank you for your testimony.

I suggest that we go to Divisions 15 and 16 and pull them together, because they're more or less related. It might be more logical.

I want to welcome Mr. Whalen. I don't know if you have any opening remarks regarding Divisions 15 and 16 before going to questions and answers.

[Translation]

Ms. Hamel: We can make opening remarks to provide the committee members with context.

[English]

I'll start with commencing access to the "Funds Deposited by Cheque" measure, which will increase the amount of deposited cheque funds that can be immediately withdrawn from a retail deposit account, from \$100 to \$150, and will eliminate the existing distinction which currently permits banks to hold the initial amount for an additional business day when a cheque is not deposited in person, for example, when using an ATM or an app on your phone.

This change reflects increases in the cost of living since cheque rules were introduced in 2012, and while cheque usage has decreased from that time, many Canadians, including vulnerable segments of the population, continue to be paid by cheque. So early access to adequate funds reduces consumers' need to draw upon alternative financial services to meet

prévoir. De plus, comme nous ne disposons d'aucun exemple d'autres administrations à cet égard, y a-t-il des circonstances dans lesquelles nous continuerions à autoriser la capture de données d'écran? Un dialogue, une discussion et une consultation doivent avoir lieu à ce sujet, et c'est ce qui est prévu. Le cadre doit être en place pour que nous puissions y parvenir.

En ce qui concerne la deuxième question sur l'exhaustivité des données, le champ d'application comprend les chèques, l'épargne et les prêts, et il est assez large à cet égard, puisqu'il couvre plusieurs produits financiers. Il s'agit de données fournies par le consommateur sur ces produits. C'est la définition qui en est donnée dans le projet de loi, les données dérivées étant exclues de ce champ d'application. C'est donc là le champ d'application général du projet de loi. Il faudra discuter avec la Banque du Canada au cours de la rédaction des règlements afin de déterminer précisément à quoi cela ressemblera. Cela découlera des orientations et de la réglementation.

Le sénateur C. Deacon : Si je vous comprends bien, le fait de dire que les données dérivées sont exclues est une ligne assez claire, donc tout ce qui précède les données dérivées est inclus. C'est bon à savoir. Merci.

Le président : Mme Hamel restera avec nous. Madame Fraser, merci pour votre témoignage.

Je suggère que nous passions aux sections 15 et 16 et que nous les regroupions, car elles sont plus ou moins liées. Cela pourrait être plus logique.

Monsieur Whalen, soyez le bienvenu. Je ne sais pas si vous avez des remarques préliminaires à faire concernant les sections 15 et 16 avant de passer aux questions et réponses.

[Français]

Mme Hamel : On peut faire des remarques d'ouverture pour situer les membres du comité.

[Traduction]

Je commencerai par l'accès à la mesure « Fonds déposés par chèque », qui augmentera les fonds déposés par chèque pouvant être immédiatement retirés d'un compte de dépôt de détail, de 100 à 150 \$, et éliminera la distinction actuelle qui permet aux banques de retenir le montant initial pendant un jour ouvrable supplémentaire lorsqu'un chèque n'est pas déposé en personne, par exemple, lorsque vous utilisez un guichet automatique ou une application sur votre téléphone.

Cette modification tient compte de l'augmentation du coût de la vie depuis l'introduction des règles relatives aux chèques en 2012. Même si l'utilisation de chèques a diminué depuis cette date, de nombreux Canadiens, y compris des segments vulnérables de la population, continuent d'être payés par chèque. Ainsi, l'accès rapide à des fonds suffisants réduit la nécessité

day-to-day needs. These changes will be brought into force on a day to be set by the Governor-in-Council once regulations have been developed.

The Chair: Let's look at Division 16. After that, we'll go to questions and answers around the table.

[*Translation*]

Ms. Hamel: Division 16 is the first step of the national anti-fraud strategy announced in Budget 2025. Legislative amendments to the Bank Act are proposed to enhance fraud-related consumer protections in the financial sector.

The legislative amendments proposed in Budget 2025 will require banks to have detailed policies and procedures in place specific to consumer-targeted fraud, including with respect to detecting and preventing suspicious transactions, staff training and remediating consumers.

Banks will also be required to obtain consumers' express consent before enabling certain capabilities associated with their chequing and savings accounts, including transfer and payment capabilities. This is intended to limit their exposure to fraud in the event that their account is compromised. Consumers will also be able to disable features they do not want or need and adjust their transfer and withdrawal limits. These specific features will be prescribed in future regulations.

Banks will also be required to collect prescribed data on fraud and report it annually to the Financial Consumer Agency of Canada. That data will help fill existing knowledge gaps about the extent and severity of fraud and inform future policy-making.

[*English*]

The Chair: The rationale is that both divisions concern banking customers. It is a bundle.

Senator Ringuette: This flows from my previous line of questioning. Division 16 requires one to report fraud to the Financial Consumer Agency of Canada. Can you tell me whether in previous legislation financial institutions in Canada had a duty to report fraud to the RCMP? Shouldn't that have been the first step?

Ms. Hamel: At the moment, they don't have an obligation to report fraud, and this is setting up the obligation for them to report fraud occurrences.

pour les consommateurs de recourir à d'autres services financiers pour répondre à leurs besoins quotidiens. Ces modifications entreront en vigueur à une date qui sera fixée par le gouverneur en conseil une fois que le règlement aura été élaboré.

Le président : Penchons-nous sur la section 16. Ensuite, nous ferons un tour de table de questions et réponses.

[*Français*]

Mme Hamel : Pour la section 16, il s'agit de la première étape de la stratégie nationale antifraude annoncée dans le budget de 2025. Il est proposé d'apporter des modifications législatives à la Loi sur les banques pour améliorer les mesures de protection des consommateurs contre la fraude dans le secteur financier.

Les modifications législatives proposées dans le budget de 2025 exigeront que les banques aient des politiques et procédures détaillées en place spécifiquement pour la fraude ciblant les consommateurs, y compris en ce qui a trait à la détection, à la prévention de transactions suspectes, à la formation du personnel et au dédommagement des consommateurs.

Les banques seront également tenues d'obtenir le consentement exprès des consommateurs avant d'autoriser certaines capacités associées à leur compte de chèque et d'épargne, dont les capacités de virement et de paiement. Ceci est pour limiter leur exposition à la fraude dans un cas où leur compte serait compromis. Les consommateurs seront aussi en mesure de désactiver certaines fonctions qu'ils ne veulent pas ou dont ils n'ont pas besoin et d'ajuster leurs limites de virement et de retrait. Ces fonctions spécifiques seront prescrites dans la réglementation à venir.

Les banques seront également tenues de recueillir des données prescrites sur la fraude et de les signaler chaque année à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Ces données permettront de combler les lacunes actuelles en matière de connaissances sur l'ampleur et la gravité de la fraude et d'orienter l'élaboration des politiques.

[*Traduction*]

Le président : La raison en est que les deux sections concernent les clients des banques. C'est un tout.

La sénatrice Ringuette : Cette question découle de ma question précédente. La section 16 exige que les fraudes soient signalées à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Pouvez-vous me dire si, dans le projet de loi antérieur, les institutions financières au Canada avaient l'obligation de signaler les fraudes à la GRC? N'aurait-ce pas dû être la première étape?

Mme Hamel : À l'heure actuelle, elles n'ont pas l'obligation de signaler les fraudes, et cette modification instaure l'obligation pour elles de signaler les cas de fraude.

Senator Ringuette: But the Financial Consumer Agency of Canada has absolutely no supervisory power. They're a paper agency, period.

Ms. Hamel: The Financial Consumer Agency of Canada is responsible for overseeing the consumer protection provisions in the Bank Act. They will be in charge of overseeing the provisions that are included in this legislation along with the other consumer protection provisions in the Bank Act. It's in that capacity — being the regulator for financial consumer protection — that banks will be required to report data on fraud to the agency.

The Chair: Do you give up?

Senator Ringuette: I give up because I find that, at the end of the day, we are kind of cherry-picking; there is no logic around how the system will flow and protect consumers at the end of the day. That's my concern.

The Chair: Expressed with observations.

Senator Loffreda: My question is on Real-Time Rail payments and system efficiency. Do the amendments facilitate the introduction of a Real-Time Rail payment system in Canada? What are the timelines? How will Division 15 improve competition and efficiency within Canada's payments ecosystem?

Ms. Hamel: I guess both provisions are being made in the context of a Real-Time Rail system being put in place in Canada, but they are not dependent on it. They're independent from the Real-Time Rail initiative. Fraud protection measures will apply with or without the implementation of the Real-Time Rail and similarly for the access to funds deposited by cheque.

Senator Loffreda: Are they being applied or not? Are Real-Time Rail payments — faster payments — becoming a reality? In the U.K., when they were launched, the frauds grew to the largest category of fraud losses in the country. It takes three seconds for a Real-Time Rail payment, and it takes almost a day to report the fraud.

So if that is the case, what mitigating factors are we putting in place for the benefit of the consumer, to protect the consumer, and not just be operationally efficient? Because many consumers are faced with fraud today. It's a Real-Time Rail issue.

La sénatrice Ringuette : Pourtant, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada n'a absolument aucun pouvoir de surveillance. C'est une agence sur le papier, point final.

Mme Hamel : L'Agence de la consommation en matière financière du Canada est chargée de superviser les dispositions relatives à la protection des consommateurs dans la Loi sur les banques. Elle sera chargée de superviser les dispositions prévues dans ce projet de loi ainsi que les autres dispositions de la Loi sur les banques qui protègent les consommateurs. C'est à ce titre, à titre d'organe de réglementation chargé de la protection des consommateurs dans le domaine financier, que les banques seront tenues de lui transmettre des données relatives à la fraude.

Le président : Vous abandonnez?

La sénatrice Ringuette : J'abandonne parce que je trouve qu'au bout du compte, c'est comme si nous faisons un choix à la carte; il n'y a aucune logique quant à la façon dont le système fonctionnera et protégera les consommateurs au bout du compte. C'est ce qui me préoccupe.

Le président : Exprimé avec des observations.

Le sénateur Loffreda : Ma question porte sur les paiements en temps réel et l'efficacité du système. Les modifications facilitent-elles l'instauration d'un système de paiement en temps réel au Canada? Quels sont les délais? Comment la section 15 améliorera-t-elle la concurrence et l'efficacité au sein de l'écosystème des paiements au Canada?

Mme Hamel : Je suppose que ces deux dispositions sont envisagées dans le contexte de la mise en place d'un système de paiement en temps réel au Canada, mais elles n'en dépendent pas. Elles sont indépendantes de l'initiative de paiement en temps réel. Les mesures de protection contre la fraude s'appliqueront avec ou sans la mise en œuvre du système de paiement en temps réel, de même que l'accès aux fonds déposés par chèque.

Le sénateur Loffreda : Sont-elles appliquées ou non? Les paiements en temps réel — les paiements plus rapides — sont-ils en train de devenir une réalité? Au Royaume-Uni, lorsque le système a été lancé, les fraudes sont devenues la catégorie de pertes les plus importantes du pays. Un paiement en temps réel prend trois secondes, et il faut près d'une journée pour signaler la fraude.

Si tel est le cas, quelles mesures d'atténuation mettons-nous en place dans l'intérêt du consommateur, pour le protéger, et pas seulement pour être efficaces sur le plan opérationnel? Car aujourd'hui, de nombreux consommateurs sont confrontés à la fraude. C'est un problème lié au paiement en temps réel.

David Whalen, Senior Advisor, Consumer Affairs, Department of Finance Canada: Real-Time Rail means banks will have to consider the policies and procedures they need to develop in the context of these requirements — they will need to consider the immediacy and the irrevocability of Real-Time Rail payments in the context of developing those policies and procedures. That may include introducing some friction into the payment process, which is not really at the heart of Real-Time Rail, but it is a consideration that banks will have to factor in as they develop those policies and procedures.

Senator Loffreda: Are we are learning from the U.K., Australia and the United States? When we look to where similar amendments were put in place, we see that fraud skyrocketed. Are we learning from those best practices and putting in place some of those mitigating procedures? That's what I want to hear.

Ms. Hamel: Certainly. However, amendments proposed in the BIA do not relate to the Real-Time Rail system. A Real-Time Rail system is being developed by Payments Canada and its members, and it will include mechanisms to protect and detect fraud, but that's a separate issue from the legislation that we have in front of us.

[Translation]

Senator Henkel: I will repeat my question from earlier, but I will have two questions, if I may.

Canada is known to be fertile ground for all kinds of online scams, especially for international networks. According to the Canadian Anti-Fraud Centre, fraud losses reached \$638 million in 2024, with more than 108 reports. That represents only 5% of reported fraud. In Canada, banks have no legal obligation to reimburse fraud involving wire transfers or debit cards, unlike in the case of credit cards. Why does Bill C-15 still not create a clear obligation to reimburse victims when the situation is only getting worse?

Ms. Hamel: The announcement made in the budget and by the minister in late October included proposed amendments to the Bank Act and an announcement by the government to develop the first national anti-fraud strategy in Canada's history. Therefore, the measures proposed here would serve as the first building block of the National Anti-Fraud Strategy. Other issues and policies will be considered in the coming months while we at the Department of Finance work with other departments, as well. That may answer your question, Senator Ringuette. The idea behind the National Anti-Fraud Strategy is to have a multi-sector approach that includes departments responsible for law

David Whalen, conseiller principal, Consommation en matière financière, ministère des Finances Canada : Le système de paiement en temps réel signifie que les banques devront réfléchir aux politiques et procédures qu'elles doivent élaborer dans le contexte de ces exigences. Elles devront tenir compte du caractère immédiat et irrévocable des paiements en temps réel lors de l'élaboration de ces politiques et procédures. Cela peut inclure l'introduction d'une certaine friction dans le processus de paiement, ce qui n'est pas vraiment l'essence même du système de paiement en temps réel, mais c'est un élément que les banques devront prendre en compte lors de l'élaboration de ces politiques et procédures.

Le sénateur Loffreda : Tirons-nous des leçons du Royaume-Uni, de l'Australie et des États-Unis? Lorsque nous examinons les endroits où des modifications similaires ont été mises en place, nous constatons que la fraude a explosé. Tirons-nous des leçons de ces pratiques exemplaires et mettons-nous en place certaines procédures d'atténuation? C'est ce que je voudrais savoir.

Mme Hamel : Assurément. Cependant, les modifications proposées dans la loi d'exécution du budget ne concernent pas le système de paiement en temps réel. Paiements Canada et ses membres s'emploient à concevoir un système de paiement en temps réel qui comprendra des mécanismes de protection et de détection de la fraude, mais cela n'a rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

[Français]

La sénatrice Henkel : Je vais répéter ma question de tout à l'heure, mais j'en aurai deux, s'il vous plaît.

Le Canada est connu pour être un terreau fertile pour toutes sortes d'escroqueries en ligne, surtout pour les réseaux internationaux. Selon le Centre antifraude du Canada, les pertes liées à la fraude ont atteint 638 millions de dollars en 2024 avec plus de 108 signalements. Cela ne représente que 5 % des fraudes rapportées. Au Canada, les banques n'ont aucune obligation légale de rembourser une fraude par virement ou par carte de débit contrairement aux cartes de crédit. Pourquoi le projet de loi C-15 ne crée-t-il toujours pas une obligation claire de rembourser les victimes alors que la situation ne fait que s'aggraver?

Mme Hamel : L'annonce qui a été faite dans le budget et qui avait été faite par le ministre à la fin d'octobre dernier comprenait les changements proposés à la Loi sur les banques de même qu'une annonce de la part du gouvernement de développer la première stratégie nationale antifraude de l'histoire du Canada. Les mesures proposées ici agiraient donc comme une première brique pour la Stratégie nationale antifraude. D'autres questions et d'autres politiques seront considérées au cours des prochains mois alors qu'au ministère des Finances, nous travaillerons de concert avec les autres ministères aussi. Cela peut peut-être répondre à votre question, sénatrice Ringuette.

enforcement, and oversight of the telecommunications sector and technology companies, especially social media. So work is currently under way within government to develop a strategy involving all sectors.

Senator Henkel: Thank you.

Here's a question that will underscore what I just asked. This is an example from England. England faced the same problems a few years ago. Banks are asked to create rules, procedures and policies to protect consumers from online fraud, so they are asked to create their own internal rules. Therefore, they are responsible for defining those rules themselves. How are these banks being held accountable today? How can you guarantee or manage the banks' management of these rules, since they themselves create them to protect consumers?

England has shown that pushing and holding banks accountable in a very clear way has led to the fraud rate falling dramatically in just two years.

Ms. Hamel: We are in contact with our colleagues in other jurisdictions, including the United Kingdom, who are really leaders in this field. So we hope to be able to draw on their experience in developing the strategy.

Senator Henkel: Within a time limit, will you apply it immediately? Or are we still talking about applying these rules and laws and waiting to see how the situation develops over time?

Ms. Hamel: As part of the government's announcement, the provisions or legislative amendments now being proposed are a first step toward developing a national anti-fraud strategy, with the idea of coming back with a more comprehensive strategy in the near future.

Senator Henkel: I'll close with one comment. It's so clear that this kind of fraud is very widespread in Canada. I can't believe that's not part of the importance of current and immediate regulation. That's all.

[English]

Senator Fridhandler: I would love to have something unique to say, but I think I will continue with the piling on because I am completely underwhelmed by how this problem is addressed and how it exists. You just have a reporting system. For example, why wouldn't the FCA have a tribunal where they can address complaints? I have seen this in my civilian life, where banks will

L'idée de la Stratégie nationale antifraude est d'avoir une approche qui est multisectorielle, qui comprend à la fois les ministères qui sont responsables des forces de l'ordre, de la supervision du secteur des télécommunications et des entreprises en technologie, notamment les médias sociaux. Du travail est donc fait en ce moment au sein du gouvernement pour développer une stratégie impliquant l'ensemble des secteurs.

La sénatrice Henkel : Merci.

Voici une question qui va renforcer ce que je viens de poser. C'est un exemple de l'Angleterre. L'Angleterre a fait face aux mêmes problèmes il y a quelques années. On demande aux banques de créer des règles, d'avoir des procédures et des politiques pour protéger les consommateurs des fraudes qui se font en ligne, alors on leur demande de créer leurs propres règles à l'interne. Elles sont donc responsables elles-mêmes de définir ces règles. Comment fait-on aujourd'hui pour tenir ces banques responsables? Comment voulez-vous garantir ou gérer la gestion de ces règles par les banques, puisque ce sont elles-mêmes qui les créent pour protéger le consommateur?

L'Angleterre a démontré qu'en poussant et en responsabilisant les banques de façon très claire, le taux de fraude a diminué de façon draconienne en deux ans seulement.

Mme Hamel : On est en contact avec nos collègues dans les autres sphères de compétence, y compris le Royaume-Uni, qui sont vraiment des leaders dans le domaine. Nous espérons donc pouvoir nous inspirer de leur expérience dans le cadre du développement de la stratégie.

La sénatrice Henkel : Dans un temps limite, vous allez l'appliquer immédiatement? Ou parle-t-on encore d'appliquer ces règles et ces lois et d'attendre de voir comment cela va se développer avec le temps?

Mme Hamel : Dans le cadre de l'annonce du gouvernement, les dispositions ou les amendements législatifs proposés maintenant sont une première étape vers le développement d'une stratégie nationale antifraude avec l'idée de revenir avec une stratégie plus complète dans un avenir rapproché.

La sénatrice Henkel : Je terminerai avec un commentaire seulement. C'est tellement évident que ces fraudes sont tellement fortes au Canada. Je n'arrive pas à croire que ça ne fait pas partie de l'importance de la réglementation actuelle et immédiate. Voilà.

[Traduction]

Le sénateur Fridhandler : J'aimerais avoir quelque chose d'original à dire, mais je pense que je vais continuer à m'acharner sur ce sujet, car je suis complètement déçu par la manière dont ce problème est traité et par son existence même. Vous n'envisagez qu'un simple système de signalement. Par exemple, pourquoi l'ACFC n'aurait-elle pas un tribunal où elle

point at one another when there has been wire fraud and say that they are not responsible, and no one will respond to it. The consumer who has lost tens of thousands of dollars is left sitting there.

I am shocked that we don't know more about this in order to implement something more. I was very hopeful when I heard there was going to be an anti-fraud strategy, that somewhere there was going to be some engagement. I don't see that with a reporting strategy. I think you've answered the question. I'm just making the comment that I think our observation will be that this is underwhelming in a gross way on this issue.

[*Translation*]

Senator Dalphond: The amendment to Division 15 will increase the amount from \$100 to \$150. That includes the cheque that I scan on my phone, send, and if I go to an ATM, I can cash the \$150. Have there been any studies to see if there are any risks of fraud associated with this? Because with in-person deposits, obviously, there used to be some verification, and now there isn't any.

[*English*]

Mr. Whalen: Cheque fraud is undoubtedly a real thing. There are existing rules in the Bank Act that permit banks to restrict consumers' access to the first \$100 currently, and we are proposing it would go to \$150. This permits banks to hold those funds if they suspect that the account is being used for illegal activity or fraudulent purposes. Banks can also draw on exceptions if the account has been open for fewer than 90 days. There are exceptions. For example, if the cheque is stale-dated — dated more than six months before the deposit — the bank doesn't have to release the funds immediately.

Senator Dalphond: There are exceptions within the system. The next question is about fraud. I understand the comments of my colleagues. My question is a bit different.

They have to report annually, the section 1 annual report about fraud, but these reports have to be confidential and cannot identify the banks. Why can't we identify the bank? Consumers would be in a position to know a certain bank has a lot of fraud while another has almost none. Then they would have better systems.

pourrait traiter les plaintes? Dans ma vie civile, j'ai vu les banques se renvoyer la balle en cas de fraude électronique et dire qu'elles ne sont pas responsables, et personne n'agit. Le consommateur qui a perdu des dizaines de milliers de dollars reste là, impuissant.

Je suis choqué que nous n'en sachions pas plus à ce sujet afin de mettre en place des mesures supplémentaires. J'étais très optimiste lorsque j'ai entendu parler d'une stratégie de lutte contre la fraude, pensant qu'il y aurait une certaine implication quelque part. Je ne vois pas cela dans une stratégie de signalement. Je pense que vous avez répondu à la question. Je fais simplement remarquer que, selon moi, nous concluons que les mesures prévues dans ce projet de loi pour régler cet enjeu sont très décevantes.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : L'amendement à la section 15 permettra d'augmenter le montant de 100 \$ à 150 \$. Cela comprend le chèque que je numérise sur mon téléphone, que j'envoie et que si je me présente à un guichet automatique, je peux encaisser les 150 \$. Y a-t-il eu des études pour voir s'il y a des risques de fraude associés à cela? Parce que le dépôt en personne, évidemment, il y avait une certaine vérification avant et il n'y en a plus.

[*Traduction*]

M. Whalen : La fraude par chèque est sans aucun doute une réalité. Des règles définies dans la Loi sur les banques permettent aux banques de restreindre l'accès des consommateurs à leurs fonds après les premiers 100 \$, et nous proposons de porter ce montant à 150 \$. Ainsi, les banques peuvent retenir ces fonds si elles soupçonnent que le compte est utilisé à des fins illégales ou frauduleuses. Les banques peuvent également invoquer des exceptions si le compte a été ouvert depuis moins de 90 jours. Des exceptions sont prévues. Par exemple, si le chèque est périmé, parce que daté de plus de six mois avant le dépôt, la banque n'est pas tenue de débloquer les fonds immédiatement.

Le sénateur Dalphond : Il existe des exceptions dans le système. La question suivante porte sur la fraude. Je comprends les commentaires de mes collègues. Ma question est un peu différente.

Les banques doivent présenter un rapport annuel sur la fraude, conformément à l'article 1, mais ces rapports doivent rester confidentiels et ne peuvent pas identifier les banques. Pourquoi ne pouvons-nous pas identifier la banque? Les consommateurs seraient alors en mesure de savoir qu'une certaine banque est très touchée par la fraude, tandis qu'une autre ne l'est pratiquement pas. Les banques se doteraient alors de meilleurs systèmes.

Mr. Whalen: You are correct. The requirement right now would be for banks to report annually on prescribed fraud data. That data would be set out in regulations to be developed. The way the legislation is written does permit the regulations to adjust how identifiable the data is. That will be hashed out through the process of developing the regulations.

Senator Dalphond: I invite you to consider publicizing the amounts and the names of the banks, not the individual clients. If one bank has, for example, a 1% rate of fraud and another has a 5% rate of fraud, I would like to know so I can do business with the safest one. Thank you.

Senator McBean: Why is the change from \$100 to \$150 being made? I heard you say that one of the benefits to consumers is it would change their habits and maybe stop them from using alternative sources to cash their cheques for those being paid through them. What led you to believe that a \$50 bump would actually change people's habits? How will this \$50 help people in today's economy?

Mr. Whalen: Essentially, the \$50 would bring the immediately available amount approximately in line with increases to cost of living since the first amount rules were initially introduced in 2012. It would give consumers access to more funds immediately in line with cost-of-living increases in the 13 years since those rules were brought in.

Under the existing rules, banks are permitted to hold the balance of the deposited cheque funds, depending on the value of the cheque, for as long as eight business days.

Senator McBean: Has any research been done into consumer habits and whether that \$50 increase is enough for them to make the decision to stick with a bank versus going to an alternative lender?

Mr. Whalen: We have done previous work in the context of the criminal rate of interest change. On January 1, 2025, there was a change to the Criminal Code which reduced the criminal rate of interest to 35% APR. One of the things we heard in the context of that work is that consumers need, in some cases, to use payday lenders and draw on high-cost instalment loans because they are not able to get at their money fast enough to cover their bills even within a week. That's part of the rationale for increasing the amount from \$100 to \$150.

Part of the budget announcement as well was to look at the cheque-hold periods I had mentioned earlier on the balance of the funds. That will be undertaken through a regulation process looking at whether those current maximum hold periods are still appropriate and also looking at the value threshold. Right now,

M. Whalen : Vous avez raison. À l'heure actuelle, les banques sont tenues de rendre compte chaque année des données prescrites sur la fraude. Ces données seraient définies dans des règlements à élaborer. Le libellé du projet de loi permet d'ajuster dans les règlements le degré d'identifiabilité des données. Ce point sera précisé au cours du processus d'élaboration des règlements.

Le sénateur Dalphond : Je vous invite à envisager de publier les montants et les noms des banques, et non ceux des clients. Si une banque a, par exemple, un taux de fraude de 1 % et une autre un taux de fraude de 5 %, j'aimerais le savoir afin de pouvoir faire affaire avec la plus sûre. Merci.

La sénatrice McBean : Pourquoi passer de 100 à 150 \$? J'ai entendu dire que l'un des avantages pour les consommateurs était que cela modifierait leurs habitudes et les dissuaderait peut-être de s'adresser à d'autres services pour encaisser leurs chèques. Qu'est-ce qui vous a amené à penser qu'une augmentation de 50 \$ modifierait réellement les habitudes des gens? Comment ces 50 \$ aideront-ils les gens dans le contexte économique actuel?

M. Whalen : Essentiellement, ces 50 \$ permettraient d'aligner le montant immédiatement disponible sur l'augmentation du coût de la vie depuis l'instauration des premières règles relatives au montant en 2012. Ainsi, les consommateurs auraient accès à davantage de fonds immédiatement, en phase avec l'augmentation du coût de la vie au cours des 13 années qui ont suivi l'instauration de ces règles.

En vertu des règles existantes, les banques sont autorisées à retenir le solde des fonds déposés par chèque, en fonction de la valeur du chèque, jusqu'à huit jours ouvrables.

La sénatrice McBean : Des recherches ont-elles été menées sur les habitudes des consommateurs afin de savoir si cette augmentation de 50 \$ est suffisante pour qu'ils décident de rester fidèles à leur banque plutôt que de se tourner vers un autre prêteur?

M. Whalen : Nous avons déjà mené des travaux dans le contexte de la modification du taux d'intérêt criminel. Le 1^{er} janvier 2025, une modification a été apportée au Code criminel afin de réduire le taux d'intérêt criminel à 35 % par an. Dans le cadre de ces travaux, nous avons notamment appris que les consommateurs doivent, dans certains cas, recourir à des prêteurs sur salaire et à des prêts à tempérament coûteux, car ils n'ont pas accès à leur argent assez rapidement pour payer leurs factures, même en moins d'une semaine. C'est l'une des raisons qui ont motivé l'augmentation du montant de 100 à 150 \$.

Une partie de l'annonce budgétaire consistait également à examiner les délais de retenue des chèques que j'ai mentionnés concernant le solde des fonds. Cela se fera dans un processus de réglementation visant à déterminer si les délais de retenue maximaux en vigueur sont toujours appropriés et à examiner le

banks are permitted to hold deposited cheque funds longer for cheques valued at over \$1,500. Does that threshold makes sense in 2025? That threshold was introduced in 2012 as well.

Senator McBean: If the point of this is to help people — it's great that it's come down to 35% — I would rather go to my bank and get all the money I earned. Obviously, we have to protect from fraud, but if people want their money, I would like them to not be paying 35% for the privilege of getting it.

Senator C. Deacon: I would like to dive in on this one because of the incrementality of it and the fact that we are still focused on the use of cheques in Canada. Most other countries have moved past this. Newcomers to Canada need to be taught how to use a cheque because they've never seen one before because their banking systems are so much further ahead than ours.

I struggle with this incremental change that doesn't make a difference in the lives of those who are struggling the most and have the longest and most unjustifiable holds on their money because there is not a real-time payment system in place to have these cheques cleared immediately. I would be putting pressure on the banks to help people who need it the most.

The fraud issue is tied into Divisions 14 and 16. Given that OSFI doesn't have the information on all fraud incidents in a real-time basis — not annually, but daily, weekly or monthly — how do they enforce their integrity and security guidelines? The FCAC is not a strong enforcement body; we know that already. A few years ago, this committee dealt with them possibly being the regulator of open banking, and I think you may have read the transcripts and got a sense of how supportive — or rather not supportive — we were of that decision.

It worries me tremendously that we aren't doing something more substantial, such as reversing the onus, to build on what Senator Henkel said, so the banks must prove that the customer was negligent or complicit or pay up and settle on that for the customer. Right now, the customer is guilty until proven innocent. The bank, which has all the information, decides if they are innocent. We are in a situation where the British have already moved on reverse onus, and we are not doing anything substantial here; we are not doing it in a way that's substantial to the regulator. The regulator truly is OSFI. This is a security and integrity issue. If the customers of our banks do not feel as if they will be safe with respect to their money — all of a sudden they have a mortgage on their house that they never took out? This is fundamental.

seuil de valeur. À l'heure actuelle, les banques sont autorisées à retenir plus longtemps les fonds de chèques déposés dont la valeur est supérieure à 1 500 \$. Ce seuil est-il toujours pertinent en 2025? Ce seuil a également été instauré en 2012.

La sénatrice McBean : Si le but est d'aider les gens — c'est formidable que le taux ait été ramené à 35 % —, je préférerais aller à ma banque et récupérer tout l'argent que j'ai gagné. Il est évident que nous devons nous protéger contre la fraude, mais si les gens veulent leur argent, j'aimerais qu'ils n'aient pas à payer 35 % pour avoir le privilège de le récupérer.

Le sénateur C. Deacon : Je voudrais m'attarder sur ce point en raison de son caractère progressif et du fait que nous continuons à privilégier l'utilisation de chèques au Canada. La plupart des autres pays ont dépassé ce stade. Les nouveaux arrivants au Canada doivent apprendre à utiliser un chèque, car ils n'en ont jamais vu, leurs systèmes bancaires étant beaucoup plus avancés que le nôtre.

J'ai du mal à accepter ce changement progressif qui ne change rien à la vie de ceux qui ont le plus de difficultés et qui sont privés de leur argent pendant très longtemps et de manière injustifiable, car aucun système de paiement en temps réel ne permet de compenser ces chèques immédiatement. Je ferais pression sur les banques pour qu'elles aident les personnes qui en ont le plus besoin.

La question de la fraude est liée aux sections 14 et 16. Comme le BSIF ne dispose pas d'information en temps réel sur tous les cas de fraude — pas sur une base annuelle, mais quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle —, comment applique-t-il ses directives en matière d'intégrité et de sécurité? L'ACFC n'est pas un organisme d'application de la loi puissant, nous le savons déjà. Il y a quelques années, le comité a examiné la possibilité qu'elle devienne l'organe de réglementation du système bancaire ouvert, et je pense que vous avez peut-être lu les transcriptions et compris à quel point nous étions favorables — ou plutôt défavorables — à cette décision.

Je trouve extrêmement préoccupant que nous ne prenions pas de mesures plus substantielles, comme inverser le fardeau de la preuve, pour donner suite à ce qu'a dit la sénatrice Henkel, de sorte que les banques doivent prouver que le client a été négligent ou complice, ou bien payer et régler le litige pour le client. À l'heure actuelle, le client est coupable jusqu'à preuve du contraire. C'est la banque, qui dispose de toutes les informations, qui décide s'il est innocent. Nous sommes dans une situation où les Britanniques ont déjà inversé le fardeau de la preuve, et nous ne faisons rien de concret ici; nous ne le faisons pas d'une manière concrète pour l'organe de réglementation. L'organe de réglementation est véritablement le BSIF. Il s'agit d'une question de sécurité et d'intégrité. Si les clients de nos banques n'ont pas le sentiment que leur argent est en sécurité, ils risquent de se retrouver soudainement avec une hypothèque sur leur maison qu'ils n'ont jamais contractée. C'est fondamental.

Why have you made the decision to not directly involve OSFI and have a more regular requirement on the banks? They can afford to do it. They have chosen not to take on this responsibility. It is modern-day bank robbery, but the customers are responsible. Why have you made this very lightweight choice thus far?

I am a little agitated, but it is really upsetting. I know too many people who have been robbed.

The Chair: Senator, we share your concern on this one. OSFI has been invited to testify next week, but if the witnesses would like, they may respond.

Ms. Hamel: As you say, it is hard for us to comment on why a decision was made.

Senator Ringuette: It's a policy decision. I believe we are all on the same page.

Senator C. Deacon: Thank you for hearing me out.

The Chair: We share your frustration, Senator Deacon.

Senator Marshall: Regarding Division 15 and the \$150, my colleagues have expressed the same opinions, so I won't get into that.

Regarding Division 16, I share their opinions on that as well, so I won't repeat anything — but there are a few things there. It seems as if it has not been thought through because, first, it is only applying to the banks. I'm looking at the timelines, and if the budget bill gets approved in February to the Bank Act, then we need regulations. I'm just thinking through now what has to happen. Regarding the regulations, the Treasury Board has perhaps not testified at the Banking Committee but has at the Finance Committee — because I asked how long it generally takes for regulations. My recollection is that they said a year or year and a half. So if the BIA is not approved until February, and then we need the regulations, that's one year or more. We also need legislation for the financial crimes agency, so we will be waiting for that.

It seems like this won't happen very soon. It seems like it is being done in stages.

My other question is this: What will be the cost to establish the new financial crimes agency? It was mentioned in the budget book, but that did not allocate a cost to it.

Ms. Hamel: I will first comment on the timelines.

Pourquoi avez-vous pris la décision de ne pas impliquer directement le BSIF et d'imposer des exigences plus régulières aux banques? Elles ont les moyens de le faire. Elles ont choisi de ne pas assumer cette responsabilité. C'est un braquage de banque moderne, mais ce sont les clients qui écopent. Pourquoi avez-vous fait ce choix très léger jusqu'à présent?

Je suis un peu agité, mais c'est vraiment bouleversant. Je connais trop de gens qui ont été volés.

Le président : Monsieur Deacon, nous partageons votre préoccupation à ce sujet. Le BSIF a été invité à témoigner la semaine prochaine, mais si les témoins le souhaitent, ils peuvent répondre.

Mme Hamel : Comme vous le dites, il nous est difficile de commenter les raisons qui ont motivé cette décision.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit d'une décision politique. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Le sénateur C. Deacon : Merci de m'avoir écouté.

Le président : Nous partageons votre frustration, monsieur Deacon.

La sénatrice Marshall : En ce qui concerne la section 15 et les 150 \$, mes collègues ont exprimé les mêmes opinions, je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet.

En ce qui concerne la section 16, je partage également leur opinion, je ne vais donc pas me répéter, mais il y a quelques points à soulever. Il semble que cela n'ait pas été mûrement réfléchi, car, premièrement, cela ne s'applique qu'aux banques. Je regarde le calendrier, et si le projet de loi budgétaire est approuvé en février pour la Loi sur les banques, alors nous aurons besoin de règlements. Je réfléchis simplement à ce qui doit se passer maintenant. En ce qui concerne les règlements, le Conseil du Trésor n'a peut-être pas témoigné devant le comité des banques, mais il l'a fait devant le comité des finances, car j'ai demandé combien de temps il fallait généralement pour adopter des règlements. Si je me souviens bien, ils ont répondu un an ou un an et demi. Donc, si la Loi sur les banques n'est pas approuvée avant février et que nous avons besoin de règlements, cela prendra un an ou plus. Nous avons également besoin d'un projet de loi pour l'Agence contre les crimes financiers, nous serons donc en attente.

Il semble que cela ne se fera pas très rapidement. Il semble que cela se fasse par étapes.

Mon autre question est la suivante : quel sera le coût de la création de la nouvelle Agence contre les crimes financiers? Il en est question dans le budget, mais aucun coût n'a été affecté à cet effet.

Mme Hamel : Je vais d'abord commenter les délais.

You are right: It is a staged approach. Regulations will need to be developed to bring these provisions into force, but these provisions could be coming into force before other elements of the national strategy are legislated and coming into force. You could see a cascading of elements of the national anti-fraud strategy coming into force over time.

I am not an expert on the financial crimes agency. I don't think funding was approved, as you said.

Senator Marshall: It is not in the budget book, and that's where they would have it, so there is no money.

So the legislation for the financial crimes agency would also require regulations, would it not?

Erin Hunt, Director General, Financial Crimes and Security Division, Department of Finance Canada: Hello. It is my pleasure to answer the questions about the financial crimes agency.

You are right: There is no funding allocated in the budget for the financial crimes agency, although the Prime Minister, in advance of the budget being tabled, did note that, of the 1,000 RCMP personnel, 150 would be dedicated to supporting the investigation of financial crimes.

Senator Marshall: There is nothing for the agency?

Ms. Hunt: We understand that those funds would be supportive of the agency once the agency is stood up in spring 2026.

Senator Marshall: I can't see the agency being stood up in 2026, based on what is there.

Ms. Hunt: The commitment is for the Minister of Finance to work closely with the Minister of Public Safety and the Minister of Justice to bring forward legislation to stand up the agency in spring 2026.

Senator Marshall: Okay. Thank you.

Senator Martin: My colleagues have asked some of my questions already. I'm very disappointed. They are regarding the mandatory fraud-detection policies that we hope that banks would put in place. I know of a recent situation where a major bank did not have any detection policy in place, and a lot of money was lost. I think the number — \$640 million to fraud in 2024 — will be much higher in 2025. These cases are increasing.

Vous avez raison : il s'agit d'une approche par étapes. Il faudra élaborer des règlements pour mettre ces dispositions en vigueur, mais celles-ci pourraient entrer en vigueur avant que d'autres éléments de la stratégie nationale ne soient adoptés et mis en œuvre. Vous pourriez voir une cascade d'éléments de la stratégie nationale de lutte contre la fraude entrer en vigueur au fil du temps.

Je ne suis pas experte de l'Agence des crimes financiers. Je ne pense pas que le financement ait été approuvé, comme vous l'avez dit.

La sénatrice Marshall : Il ne figure pas dans le budget, et c'est là qu'il devrait se trouver, donc il n'y a pas d'argent.

En ce qui concerne l'Agence des crimes financiers, la mise en œuvre des dispositions du projet de loi nécessiterait également des règlements, n'est-ce pas?

Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, ministère des Finances Canada : Bonjour. Je suis ravie de répondre aux questions concernant l'Agence des crimes financiers.

Vous avez raison : aucun financement n'est prévu dans le budget pour l'Agence des crimes financiers, bien que le premier ministre, avant le dépôt du budget, ait indiqué que, sur les 1 000 membres du personnel de la GRC, 150 seraient affectés aux enquêtes sur les crimes financiers.

La sénatrice Marshall : Il n'y a rien pour l'agence?

Mme Hunt : Nous comprenons que ces fonds financeront l'agence une fois qu'elle sera mise sur pied au printemps 2026.

La sénatrice Marshall : Je ne vois pas comment l'agence pourrait être mise sur pied en 2026, compte tenu de ce qui nous est proposé.

Mme Hunt : Le ministre des Finances s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice afin de présenter un projet de loi visant à mettre sur pied l'agence au printemps 2026.

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

La sénatrice Martin : Mes collègues ont déjà posé certaines de mes questions. Je suis très déçue. Elles concernent les politiques obligatoires en matière de détection de la fraude que nous espérons voir mises en place par les banques. Je connais un cas récent où une grande banque n'avait mis en place aucune politique de détection et où beaucoup d'argent a été perdu. Je pense que le montant — 640 millions de dollars de fraude en 2024 — sera beaucoup plus élevé en 2025. Ces cas sont en augmentation.

I just have one question related to the consumers. With these amendments, are there specific protections or extra safeguards in these fraud provisions for high-risk groups like the elderly? Would you talk about what you have done with respect to looking at some of these very vulnerable consumers?

Mr. Whalen: The amendments themselves wouldn't be particular to any segment of the population; they would be general application. The banks, in putting together their policies and procedures, could determine that it may be appropriate to have specific protections in place particular to certain segments of their customer base, but the law itself wouldn't specify specific groups.

Senator Martin: I'm very disappointed again. Thank you.

The Chair: Colleagues, we have 20 minutes left. We have many witnesses and different divisions, so, Senator Deacon, do you wish to make closing remarks on this division?

Senator C. Deacon: Yes. You may want to speak to Detective David Coffey in the Toronto Police Service. He tracks 50 fraud incidents that occur a day at institutions in Toronto — \$400 million in the City of Toronto. That is not the Peel region or York; that is just the city of Toronto. And that was \$400 million to the beginning of November this year. He has accurate data on a daily basis; he gets 50 reports a day.

As we push the banks to finally live up to their responsibilities, it would be worthwhile for you to have that data and speak to that officer.

The Chair: The good news about the pre-study is that we have two months to lobby the government to change. It is complicated to amend a bill, but in the pre-study, if we work smart and use our brains around the table, we could influence the government to beef up some divisions here.

We have 20 minutes left. Ms. Hamel, you will be reinvited next week for some divisions, because, when we talk about cryptocurrency and stablecoins — we will need more than 20 minutes to talk about stablecoins, so you will be our guest next week.

I'm trying to understand if we can bundle Divisions 10 and 11. It is the same witnesses.

Thank you for your testimony, by the way.

I invite the people from the Department of Finance to come up for Divisions 10 and 11. Please introduce yourselves and mention if you have any opening remarks. Does it make sense to

Je n'ai qu'une question concernant les consommateurs. Avec ces modifications, y a-t-il des protections particulières ou des garanties supplémentaires dans ces dispositions relatives à la fraude pour les groupes à haut risque, comme les personnes âgées? Pourriez-vous nous parler de ce que vous avez fait pour protéger certains de ces consommateurs très vulnérables?

M. Whalen : Les modifications elles-mêmes ne concerneraient pas un segment donné de la population; elles s'appliqueraient de manière générale. En élaborant leurs politiques et procédures, les banques pourraient déterminer qu'il est pertinent de prévoir des protections destinées à certains segments de leur clientèle, mais la loi elle-même ne préciserait pas de groupes particuliers.

La sénatrice Martin : Je suis à nouveau très déçue. Merci.

Le président : Chers collègues, il nous reste 20 minutes. Nous avons de nombreux témoins et différents chapitres à aborder. Sénateur Deacon, souhaitez-vous avoir le mot de la fin sur cette section?

Le sénateur C. Deacon : Oui. Vous devriez peut-être parler au détective David Coffey, du Service de police de Toronto. Il suit 50 cas de fraude par jour dans les institutions de Toronto, soit 400 millions de dollars dans la ville de Toronto. Cela ne concerne pas la région de Peel ni celle de York, mais uniquement la ville de Toronto, et cela représentait 400 millions de dollars au début du mois de novembre de cette année. Il dispose de données précises sur une base quotidienne; il reçoit 50 signalements par jour.

Au moment où nous poussons les banques à enfin assumer leurs responsabilités, il serait utile d'obtenir ces données et de parler à ce policier.

Le président : La bonne nouvelle concernant l'étude préliminaire, c'est que nous avons deux mois pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il apporte des changements. Il est compliqué d'amender un projet de loi, mais dans le cadre de l'étude préliminaire, si nous travaillons intelligemment et utilisons nos cerveaux autour de la table, nous pourrions influencer le gouvernement afin qu'il renforce certaines sections.

Il nous reste 20 minutes. Madame Hamel, vous serez réinvitée la semaine prochaine pour l'étude de certaines sections, car lorsque nous parlerons de cryptomonnaie et de cryptomonnaies stables, nous aurons besoin de plus de 20 minutes. Vous serez donc notre invitée la semaine prochaine.

J'essaie de voir si nous pouvons regrouper les sections 10 et 11. Ce sont les mêmes témoins.

Merci pour votre témoignage, au fait.

J'invite les représentants du ministère des Finances à s'avancer pour discuter des sections 10 et 11. Veuillez vous présenter et indiquer si vous avez une déclaration liminaire.

combine Divisions 10 and 11, and perhaps Division 13? How do you want to proceed? We have 20 minutes left.

Khusro Saeedi, Senior Director, Strategic Initiatives, Department of Finance Canada: Hello. With me is Timothy Huyer, Legal Counsel at Finance. I am able to speak to Divisions 10, 11, 12, 13 and 17. I'm happy to proceed in any fashion you would like, whether you want to do part or all of those today.

The Chair: Colleagues, is it okay that we proceed with those five divisions with opening remarks?

Mr. Saeedi: I'm here to speak to all five divisions. The five divisions relate to the financial sector statutes review. So the federal financial institutions statutes — the Bank Act, the Insurance Companies Act and the Trust and Loan Companies Act — all include a sunset provision that encourages a regular review of financial sector statutes. This review provides an opportunity to ensure that the financial sector framework keeps pace with innovation, new technologies and any other developments that could undermine the efficiency, utility, stability or integrity of Canada's financial system. It also provides stakeholders an opportunity to provide feedback on the system and any ideas they might have to modernize, streamline or make the system more efficient.

The department launched a review of the framework in fall 2023; a series of engagements and consultations occurred with a wide range of stakeholders — industries, civil society, agencies and provinces — across Canada. The divisions that I am happy to speak to today were included in or came out those consultations, as is the case for several others you have heard about; the two you heard from my colleague Ms. Hamel on are also related to that review.

I'm happy to go through all the divisions all at once.

The Chair: How do you feel? Do you prefer opening remarks for each division? Go ahead, please.

Mr. Saeedi: Division 10 of the bill amends the Trust and Loan Companies Act, the Bank Act and the Insurance Companies Act to extend the sunset date — so specifically the period during which these institutions that are governed by the act may carry on business — from June 30, 2026, to June 30, 2033, effectively resetting the sunset date and setting a timeline for the next review, which would be seven years from the close of the previous review.

Est-il judicieux de regrouper les sections 10 et 11, et peut-être la section 13? Comment souhaitez-vous procéder? Il nous reste 20 minutes.

Khusro Saeedi, directeur principal, Initiatives stratégiques, ministère des Finances Canada : Bonjour. Je suis accompagné de Timothy Huyer, conseiller juridique au ministère des Finances. Je peux m'exprimer sur les sections 10, 11, 12, 13 et 17. Je suis disposé à procéder comme vous le souhaitez, que vous souhaitiez traiter une partie ou la totalité de ces sections aujourd'hui.

Le président : Chers collègues, pouvons-nous couvrir ces cinq sections avec une déclaration liminaire?

M. Saeedi : Je suis ici pour parler des cinq sections qui concernent l'examen des lois sur le secteur financier. Les lois fédérales sur les institutions financières — la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt — comprennent toutes une disposition de réexamen qui favorise un examen régulier des lois sur le secteur financier. Cet examen permet de s'assurer que le cadre du secteur financier suit le rythme de l'innovation, des nouvelles technologies et de tout autre fait nouveau susceptible de nuire à l'efficacité, à l'utilité, à la stabilité ou à l'intégrité du système financier canadien. Il offre également aux parties prenantes la possibilité de donner leur avis sur le système et leurs suggestions pour le moderniser, le rationaliser ou le rendre plus efficace.

Le ministère a lancé un examen du cadre à l'automne 2023; une série de consultations a été menée auprès d'un large éventail de parties prenantes — industries, société civile, agences et provinces — à travers le Canada. Les sections dont je suis heureux de vous parler aujourd'hui ont été incluses dans ces consultations ou en sont issues, comme c'est le cas pour plusieurs autres dont vous avez entendu parler; les deux sections dont ma collègue Judith Hamel vous a parlé sont également liées à cet examen.

Je suis heureux de passer en revue toutes les sections en même temps.

Le président : Qu'en pensez-vous? Souhaitez-vous présenter une déclaration préliminaire pour chaque section séparément, ou procéder autrement? Je vous invite à commencer.

M. Saeedi : La section 10 du projet de loi propose de modifier la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances afin de prolonger la date d'expiration, plus précisément la période pendant laquelle les institutions financières régies par la loi peuvent exercer leurs activités. La date d'expiration serait reportée du 30 juin 2026 au 30 juin 2033. Cette modification vise à réinitialiser l'échéance et à établir un échéancier pour le prochain examen législatif, qui interviendrait sept ans après la conclusion de l'examen précédent.

Division 11, which amends, again, the Bank Act, the Trust and Loan Companies Act and the Insurance Companies Act, reveals provisions relating to certain technical limits found in these statutes, with the intention to replace them with more flexible OSFI guidance. These limits, which concern borrowing and portfolio investments by certain financial institutions as well as commercial loans, real property and equity, have a prudential focus, which is more appropriately captured by guidelines by the regulator.

Division 12 of the bill again amends the Bank Act, the Trust and Loan Companies Act and the Insurance Companies Act to include a notice-and-access method of delivery of governance documents to financial institutions while retaining the right of the recipients of those documents to request delivery by mail, in paper. This aligns the federal financial institution statutes with the practices at the provincial level with respect to securities.

Division 13 again amends the Trust and Loan Companies Act, the Bank Act and the Insurance Companies Act to increase the equity threshold related to the public holding requirement — that is, a requirement that banks at a certain size threshold have 35% of their voting equity floated on a recognized exchange and be widely held — from \$2 billion to \$4 billion, and makes consequential changes.

Finally, Division 17, which I'm also happy to speak to, amends the Canada Deposit Insurance Corporation Act, the Bank Act and the Financial Consumer Agency of Canada Act to support the growth of federal credit unions, including changes to support their growth by amalgamation via asset acquisitions to make it easier for provincial credit unions to enter the federal framework. It also provides them flexibility to continue the operations that they may be conducting at the provincial level with respect to auto leasing at the federal level.

That's a brief summary of the five divisions. I'd be happy to take questions.

The Chair: Thank you. I would propose two minutes each. We'll see from there, and if necessary, they will be back, and we will invite them again to continue.

Senator Martin: Thank you. I will go to Division 17, regarding credit unions. I met with the association, and they highlighted the regulatory red tape that they face and the long wait times. My question is simply related to both: How will the

La section 11, qui modifie à nouveau la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances, introduit des dispositions visant à remplacer certaines limites de prudence spécifiques prévues par ces lois, dans le but de les remplacer par des directives plus flexibles émises par le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF. Ces limites, qui encadrent les emprunts, les investissements de portefeuille, les prêts commerciaux, les biens immobiliers et les actions de certaines institutions financières, poursuivent un objectif de nature prudentielle. Cet objectif est jugé mieux atteint par l'application des lignes directrices réglementations.

La section 12 qui modifie à nouveau la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances, afin d'introduire la fourniture électronique de certains documents de gouvernance aux institutions financières par avis et accès, tout en préservant le droit des destinataires de demander la réception de ces documents en format papier par courrier. Cette disposition harmonise les lois fédérales sur les institutions financières avec les pratiques provinciales en matière de valeurs mobilières.

La section 13 modifie les mêmes lois — Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances — dans le but de relever le seuil de capitaux propres pour l'obligation en matière de détention publique. Cette exigence stipule que les banques d'une certaine envergure doivent posséder 35 % de leurs capitaux propres avec droit de vote coté en bourse et être largement détenues. Le seuil passe de 2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars, accompagné des modifications corrélatives nécessaires.

Enfin, la section 17, que j'aborde avec satisfaction, modifie la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Loi sur les banques et la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada afin de soutenir la croissance des coopératives de crédit fédérales. Ces modifications incluent des mesures visant à soutenir leur croissance par le biais de fusions via des acquisitions d'actifs, facilitant ainsi l'intégration des coopératives de crédit provinciales dans le cadre fédéral. Elles leur confèrent également la latitude nécessaire pour poursuivre, au niveau fédéral, les activités de crédit-bail automobile qu'elles mènent au niveau provincial.

Ceci constitue une synthèse des cinq sections concernées. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie. Je propose d'accorder deux minutes à chaque intervenant pour le moment. Nous ajusterons le temps de parole si nécessaire, et nous pourrions les inviter à revenir pour poursuivre ultérieurement.

La sénatrice Martin : Je vous remercie. Je souhaite aborder la section 17, relative aux coopératives de crédit. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de l'association, qui ont mis en évidence les lourdeurs

proposed amendments reduce this red tape and shorten the end-to-end approval timelines for credit union amalgamation?

Mr. Saeedi: Thank you for the question. I'm happy to speak to that. There are a few ways in which the legislative amendments will reduce the burden on the growth of the federal credit union sector.

First, there's an amendment that would state that the federal credit union no longer has to hold a member or shareholder vote when it's amalgamating with a local or provincial credit union that has 25% or less the asset size of the federal credit union. That is to say, when the credit union that is provincial and is being absorbed into the federal credit union is relatively small, there will no longer be a requirement for a member vote.

I'd also note another measure, which is that there is transitional relief provided to provincial credit unions that are entering the federal framework, to account for the fact that there are differences between the provincial and federal, for example, investment rules or business power rules. That transitional relief will now be able to be extended not just to credit unions entering the framework or credit unions that are amalgamating — a provincial credit union amalgamating with a federal credit union — but will also now be available when a federal credit union is acquiring the assets and liabilities of a provincial credit union, so an asset transaction. That provides further flexibility for federal credit unions.

Those are two examples of how this legislation will streamline and reduce red tape for credit union movement.

Senator Martin: He will come back, so I can —

Senator Marshall: I have a couple of questions. For Division 10, you gave us some dates. When was the last review? I'm thinking about five years versus seven years. When was the last review?

Mr. Saeedi: The previous review concluded in 2019, so, depending on the timing of the passage of this legislation, six and a half years ago. The review prior to that concluded in 2012, so approximately seven years prior to that.

Senator Marshall: I was trained to be an auditor, so I'm very suspicious. From what you're saying, it seems as if you haven't been able to meet the five-year time frame; therefore, it has been changed.

administratives et les longs délais d'attente auxquels ils sont confrontés. Ma question est la suivante : comment les amendements proposés permettront-ils spécifiquement de réduire ces formalités administratives et de raccourcir les délais d'approbation globaux pour la fusion des coopératives de crédit?

M. Saeedi : Merci pour cette question. Il me fait plaisir d'y répondre. Les modifications législatives contribueront à alléger le fardeau pesant sur la croissance du secteur des coopératives de crédit fédérales de plusieurs manières.

Tout d'abord, une modification stipule que la coopérative de crédit fédérale n'a plus à organiser un vote de ses membres ou actionnaires lorsqu'elle fusionne avec une coopérative locale ou provinciale dont la taille des actifs est inférieure ou égale à 25 % de la sienne. Autrement dit, lorsque la coopérative de crédit provinciale absorbée est de taille relativement modeste, la procédure de vote des membres devient superflue.

Je tiens également à souligner une autre mesure significative, à savoir l'octroi d'un allègement transitoire aux coopératives de crédit provinciales qui intègrent le cadre fédéral. Cet allègement vise à accommoder les écarts entre les réglementations provinciales et fédérales, notamment en matière d'investissement ou de pouvoirs commerciaux. Cette mesure temporaire, qui n'était auparavant réservée qu'aux coopératives de crédit en cours de fusion ou de consolidation — une coopérative de crédit provinciale absorbant une coopérative de crédit fédérale —, sera désormais également accessible lorsqu'une coopérative de crédit fédérale acquiert les actifs et des passifs d'une coopérative de crédit provinciale, que ce soit dans le cadre d'une opération de vente. Cette disposition confère une flexibilité accrue aux coopératives de crédit fédérales.

Ces deux exemples illustrent comment ce projet de loi permettra de rationaliser les processus et de réduire les formalités administratives pour le mouvement des coopératives de crédit.

La sénatrice Martin : Il reviendra, donc je peux...

La sénatrice Marshall : J'ai quelques questions. Concernant la section 10, vous avez fourni des dates précises. Quand a eu lieu le dernier examen? Je m'interroge sur la comparaison entre une période de cinq ans et une période de sept ans. Quand a eu lieu le dernier examen ?

M. Saeedi : Le dernier examen s'est achevé en 2019, ce qui représente, selon la date d'adoption de cette loi, un écart d'environ six ans et demi. L'examen précédent s'était terminé en 2012, soit environ sept ans avant cela.

La sénatrice Marshall : Ayant une formation d'auditrice, j'aborde ces questions avec prudence. D'après vos propos, il semblerait que le délai de cinq ans n'ait pas pu être respecté, d'où la modification proposée.

Mr. Saeedi: I would say that there are a number of steps that have to be done in any review. Following the passage of the legislation itself, there is often a regulatory process. I think you spoke just now on how long that process can take. It depends, and it's variable, but I think that's a good estimate.

Quickly, subsequent to that, we have to see how the changes are absorbed. So we'd like to have some time to be able to see how the industry reacts to those changes before launching a new consultation process to gather new ideas, and subsequently draft and come to Parliament.

Senator Marshall: If the last one was 2019, and you want to move to seven years, then I would think that it would be in 2026, but based on what you're saying, it might take longer than that because you're going to do some sort of consultation.

Mr. Saeedi: The amendments we are bringing forward now conclude the timing between the 2019 and 2026 amendments. This next amendment after that — seven years, yes.

Senator Marshall: I'll be quick. Regarding Division 14, again, I was trained to be an auditor, so I'm always suspicious. What was the impetus for the amendments proposed in Division 14? Who initiated that?

Mr. Saeedi: I'm not the expert on Division 14, but I see my colleague is coming to sit.

Senator Marshall: No, we're going to stay. We'll keep your plan pure. I'm okay, thank you.

Senator C. Deacon: I want to keep focus on Senator Martin's topic of Division 17. Innovation Federal Credit Union had, I think, a seven- or eight-year approval process at OSFI. I'm hoping that was a trigger to finally start to revisit, because the conversion of our provincial credit unions to amalgamate and get federal licensing I think is pretty critical to giving them the ability to truly compete.

If that is the trigger for making this change, how much better do you think the system will be? What is your estimate? That was, I think, almost eight years. What do you think it will be now if Innovation Federal Credit Union were to start up today in the process?

Mr. Saeedi: The process involving a provincial credit union coming to the federal framework would usually always involve as a first step the credit union, through whatever process, starting

M. Saeedi : Je ferais valoir que tout processus d'examen comporte plusieurs étapes. Après l'adoption de la loi elle-même, il y a souvent un processus réglementaire subséquent. Je crois que vous avez fait allusion à la durée de ce processus. Les délais varient, mais je pense que c'est une estimation raisonnable.

Nous souhaitons disposer d'un certain laps de temps pour observer la manière dont l'industrie assimile les changements et y réagit avant d'initier un nouveau processus de consultation visant à recueillir des perspectives nouvelles, puis à élaborer un projet et à le soumettre au Parlement.

La sénatrice Marshall : Si le dernier amendement date de 2019 et que vous envisagez de passer à une période de sept ans, j'estimerai l'échéance à 2026. Cependant, d'après vos explications, il semble que cela puisse prendre plus de temps en raison des activités de consultation prévues.

M. Saeedi : Les amendements que nous proposons aujourd'hui complètent le calendrier entre les amendements de 2019 et l'année 2026. Le prochain amendement après celui-ci interviendra dans sept ans, effectivement.

La sénatrice Marshall : Je serai brève. Concernant la section 14, encore une fois, ma formation d'auditrice me rend toujours méfiante. Quelle a été la justification ou la motivation derrière les amendements proposés dans cette section? Qui en est à l'origine?

M. Saeedi : Je ne suis pas expert de la section 14, mais je vois que mon collègue s'approche pour m'assister.

La sénatrice Marshall : Non, restons-en là. Nous allons suivre votre plan. Cela me convient, merci.

Le sénateur C. Deacon : Je souhaite maintenir notre concentration sur le sujet abordé par la sénatrice Martin concernant la section 17. Il me semble que l'Innovation Federal Credit Union a dû se soumettre à un processus d'approbation d'une durée de sept ou huit ans auprès du BSIF. J'espère sincèrement que cette situation a été l'élément déclencheur qui a finalement permis de réexaminer cette problématique. En effet, la conversion de nos coopératives de crédit provinciales en vue de leur fusion et de l'obtention d'une licence fédérale est, à mon sens, fondamentale pour leur conférer une réelle capacité concurrentielle.

Si cet événement est à l'origine de la modification actuelle, dans quelle mesure anticipez-vous une amélioration du système? Quelle est votre estimation? Le processus a pris, si mes souvenirs sont exacts, près de huit ans. À votre avis, combien de temps nécessiterait ce même processus aujourd'hui si l'Innovation Federal Credit Union l'entamait de nouveau?

M. Saeedi : Le processus d'intégration d'une coopérative de crédit provinciale dans le cadre fédéral débute généralement par une phase initiale au cours de laquelle la coopérative de crédit,

with the Office of the Superintendent of Financial Institutions. I'm happy to speak to the process. I think if there are questions specifically about timing, if you do have a regulator —

Senator C. Deacon: All I am saying is you're proposing allowing OSFI to change their process through this, so there must be a target in mind about how much it has improved. That's all I'm trying to get at. If there isn't, there isn't, but I assume there would be.

Mr. Saeedi: We're looking to reduce the red tape and the steps involved. The timing itself is not always related to a particular member vote. If a member vote were a critical step, that would be a reduction in timing. We can speak to a reduction in cost. Holding a member vote, mailing out the paperwork and going through the process — when the federal credit union is very large and the impact of the amalgamation is small in the federal credit union, that is an unnecessary burden. Timing and cost are both important. This probably speaks to cost.

Senator C. Deacon: Costs that are intended. So this is a first small step; that is what I'm picking up.

Mr. Saeedi: There is definitely an intention to continue to look at competition in the financial sector and the ways in which new entrants can be supported, so, yes.

Senator C. Deacon: That was my impression. I wanted to get confirmation that this is just a baby step in the process. Thank you.

Senator Ringuette: Just quickly, it was my understanding that, in the spring, a general memo was sent to every department with regard to being more efficient and fast-tracking the work moving forward. I'm looking at Division 10, and I'm saying, "Seven years to do a review?" — and in a period when we're talking about open banking?

We're not keeping up. You're coming here and saying that instead of five years, you need seven. What is the issue?

Mr. Saeedi: I'm happy to speak to that. Seven years is the period between reviews. It doesn't speak to the time the review would necessarily take. I would also say the review is far from the only tool used to update and reform the financial sector.

quelle que soit la procédure, s'adresse en premier lieu au Bureau du surintendant des institutions financières. C'est avec plaisir que je vous fournirai des précisions sur ce processus. Cependant, si vous avez des questions spécifiques sur le calendrier, qui relèvent de la compétence d'un organisme de réglementation...

Le sénateur C. Deacon : Tout ce que je dis c'est que vous proposez d'autoriser le BSIF à modifier son processus en la matière; il doit donc y avoir un objectif précis quant à l'ampleur de l'amélioration escomptée. C'est uniquement ce que j'essaie de comprendre. S'il n'y a pas d'objectif, j'en prends note, mais je suppose qu'il y en a un.

M. Saeedi : Notre objectif est de réduire les formalités administratives ainsi que le nombre d'étapes requises. Le calendrier n'est pas exclusivement lié au vote des membres. Si le vote des membres constituait une étape cruciale, sa suppression permettrait de réduire les délais. Nous pouvons également évoquer une réduction des coûts. L'organisation d'un vote des membres, l'envoi des documents par la poste et le suivi de la procédure constituent une charge inutile lorsque la coopérative de crédit fédérale est de très grande taille et que l'impact de la fusion au sein de celle-ci est marginal. Le calendrier et les coûts sont deux aspects importants. Cette mesure cible probablement davantage les coûts.

Le sénateur C. Deacon : Les coûts prévus... Il s'agit donc d'une première étape modeste, si je comprends bien.

M. Saeedi : Il y a une intention manifeste de poursuivre l'examen de la concurrence dans le secteur financier et d'identifier les moyens de soutenir les nouveaux entrants, donc oui.

Le sénateur C. Deacon : C'était l'impression que j'avais. Je souhaitais obtenir la confirmation qu'il ne s'agit que d'une phase initiale du processus. Merci.

La sénatrice Ringuette : Rapidement! J'avais cru comprendre qu'au printemps, une note d'orientation générale avait été transmise à tous les ministères pour leur demander d'accroître leur efficacité et d'accélérer leurs travaux. Je regarde la section 10 et je m'interroge : « Sept ans pour mener un examen? » — et ce, à une époque où l'on débat du système bancaire ouvert?

Nous ne progressons pas au rythme adéquat. Vous vous présentez devant nous et affirmez avoir besoin de sept ans au lieu de cinq. Quel est le problème?

M. Saeedi : Je suis heureux de répondre à cette question. La période de sept ans représente l'intervalle entre deux examens. Cela ne correspond pas nécessairement à la durée effective de l'examen. J'ajouterais également que cet examen est loin d'être le seul instrument utilisé pour actualiser et réformer le secteur financier.

You've had colleagues from other parts of the Department of Finance speak to other important reforms, such as consumer-driven banking, today. Those continue to move forward. There's a continued priority to update the framework to respond to developments in a fashion that is unrelated to the formal statutory review.

The review provides a different avenue to look at the issues in a different format. Rather than one particular initiative that comes forward, the review provides an opportunity for something to take place with stakeholder input over a different time frame.

I wouldn't think this would reduce the speed of responsiveness. That will continue. But it does allow time for the reforms that are being put in place to be absorbed by the sector and to be reflected in the sector before considering another round of changes.

Senator Ringuette: But seven years? Again, I honestly believe that you're off the track. Anyway, I will move on to Division 13.

In the overview notes that I have here, you said that the equity threshold is being increased from \$2 billion to \$4 billion. That's a 100% increase in equity threshold. Then it goes on to say that this is just to help the new entrants get in.

Can you explain to me how doubling the required equity to get into the system will help them get into the system? Maybe my question or my answer is too long, but if you can't answer, write it down and give it to us. I can give you a few hours.

Mr. Saeedi: The change in the threshold from \$2 billion to \$4 billion is a particular requirement that says when the banks hit a certain size, it has to float or sell 35% of its shares on an exchange. It doesn't speak to the size that is required to enter. It speaks to the requirement that the share ownership has to become more dispersed or widely held once it becomes a certain size. This is on the basis that as an institution grows larger and more systemically important, it's important to have public transparency and market oversight over an entity.

Senator Ringuette: Does this also apply to the credit unions?

Mr. Saeedi: This would apply to federal financial institutions, but credit unions are different in their membership structure. In some sense, they're already widely held. It is possible, and the legislation allows for exemptions in particular situations where the requirement is achieved in a different fashion.

Vos collègues d'autres directions du ministère des Finances ont abordé aujourd'hui d'autres réformes importantes, telles que les services bancaires axés sur le consommateur. Ces initiatives continuent de progresser. L'actualisation du cadre législatif pour répondre aux évolutions du secteur, indépendamment de l'examen statutaire officiel, demeure une priorité.

L'examen offre une approche différente pour aborder les questions. Plutôt que de proposer une initiative ponctuelle, il permet de mettre en œuvre des mesures avec la participation des parties prenantes sur une période distincte.

Je ne pense pas que cela réduirait la rapidité de la réponse du gouvernement. Cette rapidité sera maintenue. En revanche, cela laisse aux réformes mises en place le temps d'être pleinement assimilées par le secteur et de produire leurs effets avant d'envisager une nouvelle série de changements.

La sénatrice Ringuette : Mais sept ans? Encore une fois, je pense sincèrement que votre approche est erronée. Quoi qu'il en soit, je passe à la section 13.

Dans les notes générales dont je dispose ici, vous indiquez que le seuil de capitaux propres passe de 2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 100 % du seuil de capitaux propres. Vous ajoutez ensuite que cette mesure vise uniquement à aider les nouveaux entrants à s'implanter.

Pourriez-vous m'expliquer en quoi le fait de doubler le capital requis pour intégrer le système les aidera à y entrer? Ma question ou ma réponse est peut-être trop longue, mais si vous ne pouvez pas répondre, veuillez prendre note de la question et nous transmettre la réponse. Je peux vous accorder quelques heures.

M. Saeedi : Le changement du seuil de capitaux propres de 2 à 4 milliards de dollars concerne une exigence spécifique stipulant que, lorsque les banques atteignent une certaine taille, elles sont tenues de mettre en circulation ou de vendre 35 % de leurs actions en bourse. Cela ne concerne pas le capital minimal requis pour entrer dans le système. Il s'agit de l'obligation de s'assurer que la propriété des actions est plus dispersée ou largement détenue une fois qu'elles atteignent une taille donnée. Ce principe repose sur l'idée qu'à mesure qu'une institution croît et acquiert une importance systémique accrue, la transparence publique et la surveillance du marché sur cette entité deviennent essentielles.

La sénatrice Ringuette : Cela s'applique-t-il également aux coopératives de crédit?

M. Saeedi : Cette disposition s'appliquerait aux institutions financières fédérales. Cependant, les coopératives de crédit possèdent une structure d'adhésion différente. D'une certaine manière, elles sont déjà largement détenues. Des exemptions sont possibles, et le projet de loi prévoit des dispositions pour les

The Chair: Thank you.

Colleagues, it's already 6:15 p.m. I don't know if we should offer an apology or a thank you for the understanding of the other witnesses. They have been here for almost three hours, and we have not had an opportunity to hear from them. I am thinking about the Innovation, Science and Economic Development Canada, or ISED, officials and Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC, officials who are here. You will be our guests next week at some point. We will need to figure out when because we already have other witnesses tomorrow.

I think you will be invited back as well because I'm sure Senator Loffreda has good, relevant questions to ask you, as well as other colleagues. We want to thank all the officials for your understanding. Some things we can control, as Prime Minister Carney mentioned, and some things we cannot. It seems, in this, case we need more time. Colleagues, we will see you tomorrow.

(The committee adjourned.)

situations particulières où l'exigence est satisfaite par d'autres moyens.

Le président : Merci.

Chers collègues, il est déjà 18 h 15. Je ne sais pas si nous devons présenter nos excuses ou remercier les autres témoins pour leur compréhension. Ils sont présents depuis près de trois heures, et nous n'avons pas eu l'opportunité de les entendre. Je pense notamment aux représentants d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, qui sont ici. Vous serez nos invités la semaine prochaine. Nous devons déterminer la date exacte, car d'autres témoins sont déjà prévus pour demain.

Je pense que vous serez également invités à revenir, car je suis convaincu que le sénateur Loffreda, ainsi que d'autres collègues, a des questions pertinentes à vous poser. Nous tenons à remercier votre ministère pour sa compréhension. Comme l'a mentionné le premier ministre Carney, nous pouvons contrôler certains éléments, mais pas tous. Il semble que, dans le cas présent, nous ayons besoin de plus de temps. Chers collègues, nous nous reverrons demain.

(La séance est levée.)
